

Mémento des variables

Année 2011

V20.00

SOMMAIRE

DADS-U TDS 5

<i>Durée et quantité du travail effectuées</i>	5
<i>S40.G15.00.003 « Temps de travail payé »</i>	5
<i>S40.G15.00.022.001 « Total des heures payées (heures supplémentaires, complémentaires ou de toute autre durée du travail comprises) »</i>	5
<i>S40.G15.00.022.002 « Total des heures payées (sans les heures supplémentaires, complémentaires) »</i>	5
<i>S40.G15.00.024 « Total des heures de chômage partiel »</i>	6
<i>S40.G25.00.029 « Nombre d'heures travaillées pour la période (accidents du travail) »</i>	6
<i>Assiette de rémunérations Sécurité Sociale</i>	7
<i>S40.G28.05.029.001 « Base brute Sécurité Sociale pour la période »</i>	7
<i>S40.G28.05.030.001 « Base limitée au plafond de la Sécurité Sociale pour la période »</i>	7
<i>Primes et indemnités</i>	8
<i>S40.G28.10.002 « Montant de la prime versée »</i>	8
<i>S40.G28.15.002 « Montant de l'indemnité versée »</i>	9
<i>S40.G28.56.001 « Montant des indemnités de congés payés brutes »</i>	10
<i>S40.G28.56.002 « Montant des indemnités de congés payés plafonnées »</i>	10
<i>Bases URSSAF</i>	10
<i>S40.G30.02.002.001 « Montant de la base brute exceptionnelle »</i>	10
<i>S40.G30.03.002.001 « Montant de la base plafonnée exceptionnelle »</i>	10
<i>S40.G30.04.001 « Contribution Sociale Généralisée sur revenus d'activité »</i>	11
<i>S40.G30.04.002 « Contribution Sociale Généralisée sur revenus de remplacement »</i>	11
<i>S40.G30.06.002.001 « Base brute soumise à exonération »</i>	12
<i>S40.G30.06.003.001 « Base plafonnée soumise à exonération »</i>	13
<i>S40.G30.06.004 « Montant de l'exonération »</i>	14
<i>Épargne salariale</i>	15
<i>S40.G30.10.002.001 « Montant épargne salariale »</i>	15
<i>Actions gratuites</i>	15
<i>S40.G30.11.002 « Nombre d'actions »</i>	16
<i>S40.G30.11.003 « Valeur unitaire de l'action »</i>	16
<i>Options sur titres (stock-options)</i>	16
<i>S40.G30.12.002 « Nombre d'options »</i>	16
<i>S40.G30.12.003 « Valeur unitaire de l'action »</i>	17
<i>S40.G30.12.004 « Prix de souscription de l'action »</i>	17
<i>Participation patronale au financement d'avantages particuliers</i>	18
<i>S40.G30.15.002.001 « Montant de la participation patronale au financement d'avantages particuliers »</i>	18
<i>S40.G30.20.002.001 « Montant de la somme exonérée »</i>	19
<i>Allègements loi du 21 août 2007 (T.E.P.A.)</i>	19
<i>S40.G30.35.004.001 « Montant de la réduction de cotisations salariales »</i>	19
<i>S40.G30.35.005.001 « Montant de la déduction de cotisations patronales »</i>	19
<i>S40.G30.36.002.001 « Montant de la rémunération brute exonérée »</i>	20
<i>S40.G30.36.003 « Nombre d'heures ou de jours »</i>	21
<i>Données fiscales</i>	21
<i>S40.G40.00.035.001 « Base brute fiscale »</i>	21
<i>S40.G40.00.042.001 « Retenue sur salaire »</i>	22
<i>S40.G40.00.049.001 « Montant de la participation de l'employeur aux chèques vacances »</i>	22
<i>S40.G40.00.052.001 « Impôts retenus à la source »</i>	23
<i>S40.G40.00.053.001 « Indemnités d'expatriation »</i>	23
<i>S40.G40.00.055.001 « Total imposable taxes sur les salaires »</i>	23
<i>S40.G40.00.056.001 « Base imposable 1° taux »</i>	23
<i>S40.G40.00.057.001 « Base imposable 1° taux »</i>	24

S40.G40.00.058.001 « Montant taxe sur les salaires ».....	24
S40.G40.00.063.001 « Revenus d'activités nets imposables »	24
S40.G40.00.066.001 « Autres revenus nets imposables ».....	25
S40.G40.00.067.001 « Cotisations épargne-retraite »	25
S40.G40.00.069.001 « Indemnités d'impatriation »	25
S40.G40.00.070.001 « Participation au financement des services à la personne ».....	26
S40.G40.00.073.001 « Rémunération des heures supplémentaires et complémentaires exonérées »	26
S40.G40.00.075.001 « Sommes exonérées provenant d'un CET ».....	26
S40.G40.05.037.001 « Valeur de l'avantage en nature ».....	27
S40.G40.10.044.001 « Montant des frais professionnels ».....	27
Assurance chômage.....	28
S48.G10.00.018 « Salaire brut assurance chômage et ou AGS »	28
S48.G10.00.019 « Salaire brut »	29
Montants situations particulières	29
S60.G05.15.003.001 « Montant versé par l'employeur ».....	29
Annualisation de la réduction Fillon.....	30
S65.G30.40.001 « Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction ».....	30
S65.G30.40.002 « Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction »	30
S65.G30.40.003 « Montant de la réduction appliquée »	30
Taxe et contribution d'apprentissage.....	31
S80.G62.05.002 « Assiette de la taxe et contribution à l'apprentissage »	31
S80.G62.05.004 « Assiette de la taxe et contribution à l'apprentissage »	31
Participation à la formation professionnelle continue	32
S80.G62.10.002.001 « Total base formation professionnelle continue (contrats CDD)».....	32
S80.G62.10.003.001 « Total base formation professionnelle continue ».....	32

SPECIFICITES SECTEUR PUBLIC OU REGIMES PARTICULIERS 33

Primes et indemnités.....	33
S40.G28.20.002 « Montant de l'indemnité ou de la prime versée ».....	33
Retraite complémentaire IRCANTEC.....	33
S42.G05.05.008.001 « Tranche A IRCANTEC »	33
S42.G05.05.008.002 « Tranche B IRCANTEC »	34
S42.G05.06.001 « Rémunération totale des médecins relevant de l'IRCANTEC ».....	34
S42.G05.10.003.001 « Rappel Ircantec tranche A ».....	34
S42.G05.10.004.001 « Rappel Ircantec tranche B ».....	34
Complément salarié SNCF.....	35
S49.G61.10.002 « Montant de la base brute CPRPSNCF »	35
S49.G61.15.002 « Montant de la cotisation CPRPSNCF »	35
Montants situations particulières	35
S60.G05.42.002.001 « Montant situation particulière ».....	35
Fonds Nationaux de Compensation (FNC).....	35
S65.G40.06.002.001 « Montant du supplément familial ».....	35
Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile	36
S65.G55.05.002 « Salaire brut du personnel navigant de l'aviation civile ».....	36
S65.G55.05.003 « Salaire plafonné, soumis à cotisation, du personnel navigant de l'aviation civile »	36
S65.G55.05.074 « Nombre de jours CRPNPAC »	36
Cotisations RAFP.....	37
S65.G53.05.008.001 « Assiette RAFP ».....	37
S65.G53.05.009.001 « Montant de la cotisation RAFP (part salariale) ».....	37
S65.G53.05.010.001 « Montant de la cotisation RAFP (part patronale) »	37
Cotisations RAEP.....	37
S65.G62.05.002 « Montant de la part salariale ».....	37
S65.G62.05.003 « Montant de la part patronale »	38

SPECIFICITES DADS-U IRC 39

Modalités de cotisation Agirc - Arrco	39
---	----

S44.G03.00.002 « Taux d'exonération ».....	39
S44.G10.10.002.001 « Montant de la base brute spécifique Agirc-Arrco »	39
S44.G10.10.003.001 « Montant de la base plafonnée spécifique Agirc-Arrco »	40
S44.G40.05.003.001 « Montant de la somme isolée AGIRC-ARRCO »	40
SPECIFICITES DADS-U IP, MUTUELLE, SOCIETE D'ASSURANCE	41
Eléments de rémunération.....	41
S45.G05.15.001.001 « Salaire ou traitement brut total de la période »	41
S45.G05.15.002.001 « Salaire ou traitement brut prévoyance de la période »	41
S45.G05.15.003.001 « Montant de la tranche A prévoyance ».....	42
S45.G05.15.004.001 « Montant de la tranche 2 prévoyance »	42
S45.G05.15.005.001 « Montant de la tranche B prévoyance ».....	42
S45.G05.15.006.001 « Montant de la tranche C prévoyance »	43
S45.G05.15.007.001 « Montant de la tranche D prévoyance »	43
S45.G05.15.008.001 « Montant de la tranche DI prévoyance »	44
S45.G05.15.009.001 « Montant total des cotisations du salarié ».....	44
Bases ou montants spécifiques de cotisations.....	45
S45.G05.20.002.001 « Base ou montant spécifique de cotisation ».....	45
SPECIFICITES DADS-U BTP	46
Congés Intempéries du Bâtiment et des Travaux Publics.....	46
S56.G01.00.003 « Temps de travail effectué »	46
S56.G01.00.008 « Salaire moyen».....	46
S56.G01.00.023.001 « Montant entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés ».....	47
S56.G01.00.024.001 « Base brute de cotisations congés payés ».....	47
S56.G01.00.025.001 « Base brute de cotisations OPPBTP ».....	47
SPECIFICITES ATTESTATION EMPLOYEUR ASSURANCE CHOMAGE (AED)	48
Rappels de paie versés aux salariés.....	48
S48.G47.06.002.001 « Montant du rappel de paie »	48
Indemnités versées mensuellement	48
S48.G47.15.002.001 « Montant versé mensuellement »	48
Autres rémunérations des salariés du spectacle	49
S48.G47.20.002.001 « Montant de la rémunération (hors salaires) ».....	49
Fin de contrat de travail.....	49
S48.G55.00.011 « Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée (CRP) »	49
S48.G55.00.012 « Nombre d'heures de DIF n'ayant pas été utilisées »	49
S48.G55.00.013 « Salaire net horaire du salarié »	50
PARAMETRAGES SPECIFIQUES.....	51
MONTANT DE LA REMUNERATION BRUTE EXONEREE TEPA	51
Mise en place du paramétrage	51
1 ^{ère} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage	51
2 ^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage.....	51
3 ^{ème} étape : mise à jour du dossier.....	51
4 ^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier	52
5 ^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier	52
Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS	52
SALAIRE NET HORAIRE	54
Mise en place du paramétrage	54
1 ^{ère} étape : les constantes communes à plusieurs paramétrages.....	54
2 ^{ème} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage	54
3 ^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage.....	55
4 ^{ème} étape : mise à jour du dossier.....	55
5 ^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier	55
6 ^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier	55
Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS	56

PART EMPLOYEUR AU FINANCEMENT DES TITRES RESTAURANT	57
<i>Mise en place du paramétrage</i>	57
1 ^{ère} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage	57
2 ^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage	57
3 ^{ème} étape : mise à jour du dossier	57
4 ^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier	57
5 ^{ème} étape : adaptation des constantes à votre dossier	57
6 ^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier	58
<i>Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS</i>	58
BRUT ABATTU ASSURANCE CHOMAGE	59
<i>Mise en place du paramétrage</i>	59
1 ^{ère} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage	59
2 ^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage	59
3 ^{ème} étape : mise à jour du dossier	59
4 ^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier	59
5 ^{ème} étape : adaptation des constantes à votre dossier	60
6 ^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier	60
<i>Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS</i>	60
SALAIRE MOYEN	61
<i>Mise en place du paramétrage</i>	61
1 ^{ère} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage	61
2 ^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage	61
3 ^{ème} étape : mise à jour du dossier	61
4 ^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier	61
5 ^{ème} étape : adaptation des constantes à votre dossier	62
6 ^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier	62
<i>Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS</i>	62
LISTE DES VARIABLES	64
INDEX	70

AVERTISSEMENT

Le plan de paie proposé a exclusivement pour vocation de vous aider dans la mise en place de votre dossier dans l'objectif d'établir vos bulletins de salaire. Des règles de paramétrages sont proposées par défaut sur la base des informations fournies par les Organismes de Protection Sociale (OPS) : URSSAF, ASSEDIC, Caisses de Retraite...

Cependant, il vous incombe de renseigner aussi vos propres spécificités. Pour vous accompagner, nous vous invitons à contacter votre partenaire habituel ou notre assistance, ou de solliciter directement l'organisme concerné.

Sage France ne pourra en effet être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs observées dans le plan de Paie et dans les bulletins de salaire qui sont édités.

Dans l'hypothèse où le destinataire du bulletin de salaire subi un préjudice financier ou autre du fait d'erreurs constatées dans le plan de paie et/ou dans les bulletins de salaire, la responsabilité de Sage ne pourra en aucun cas être engagée, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation des Progiciels Sage.

DADS-U TDS

Durée et quantité du travail effectuées

S40.G15.00.003 « Temps de travail payé »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique permet l'ouverture des droits à l'assurance chômage et à l'assurance maladie. Nombre d'unités de temps de travail sur la période ayant donné lieu à une rémunération du salarié. Indiquer ici la quantité de travail correspondant aux heures normales et supplémentaires, aux absences payées (jours fériés, périodes de congés, Rtt, absences maladie rémunérées). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G15.00.003 est alimentée par la variable : **TEMPS_TRAVAIL_PAYE**



Vous devez vérifier que le paramétrage de la variable correspond à votre dossier.

S40.G15.00.022.001 « Total des heures payées (heures supplémentaires, complémentaires ou de toute autre durée du travail comprises) »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique sert à l'ouverture des droits à l'assurance maladie et au calcul de la prime pour l'emploi.

Total des heures payées pour la période d'activité, heures supplémentaires, complémentaires ou de toute autre durée du travail comprise.

Ne concerne pas les agents ou les salariés au forfait jour. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G15.00.022.001 est alimentée par la variable : **TOTAL_HEURES_PAYEES**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, vous devez la paramétrer

S40.G15.00.022.002 « Total des heures payées (sans les heures supplémentaires, complémentaires) »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique sert notamment pour le calcul des rémunérations des emplois d'aide à domicile.

Total des heures payées pour la période d'activité, sans les heures supplémentaires, complémentaires ou toute autre durée du travail.

Ne concerne pas les agents ou les salariés au forfait jour. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G15.00.022.002 est alimentée par la variable : **TOTAL_HEURES_PAYEES_HORS_HS_HC**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, vous devez la paramétrer

S40.G15.00.024 « Total des heures de chômage partiel »*Informations du cahier des charges - Norme 4DS - V01X06**« Nombre d'heures indemnisées par l'employeur au titre du chômage partiel. »**Paramétrage en Paie*La rubrique S40.G15.00.024 est alimentée par la variable : **BTP_HEURES_CHOM_PARTIEL***Paramétrage proposé dans le PPS*

- Variable **BTP_HEURES_CHOM_PARTIEL** « Total des heures de chômage partiel »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G15.00.024		
Type	Cumul		
Mémo	NVTES		
Rubriques	(+) 850	Indemnités Chômage partiel	Nombre

S40.G25.00.029 « Nombre d'heures travaillées pour la période (accidents du travail) »*Informations du cahier des charges - Norme 4DS - V01X06*

« Temps d'exposition au risque Accident du Travail. Total des heures de travail réellement accomplies, au cours de la période. Exclure les congés payés et les autres absences quelle qu'en soit la nature (congés sans solde, maladie, arrêt AT, RTT, etc.). Les heures réalisées pour la journée solidarité doivent être comptabilisées. »

Dans le cas des journalistes pigistes, travailleurs à domicile, volontaires associatifs, volontaires de service civique, engagement de service civique bénéficiaires d'un contrat d'appui à la création d'entreprise, tuteur de cessionnaire d'entreprise et pour les salariés en forfait jours cette rubrique n'est pas à renseigner. »

*Paramétrage en Paie*La rubrique S40.G25.00.029 est alimentée par la variable : **ACCIDENT_TRAVAIL_HEURE**

Vous devez vérifier que le paramétrage de la variable correspond à votre dossier.

Assiette de rémunérations Sécurité Sociale

S40.G28.05.029.001 « Base brute Sécurité Sociale pour la période »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Base incluant les rémunérations des heures exonérées, servant au calcul des cotisations déplafonnées.

Pour les apprentis indiquer la base forfaitaire lorsque des cotisations (AT, FNAL, VT) sont dues.

Lorsqu'une déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels est appliquée, son taux doit être renseigné en S40.G28.05.029.004 »

Enumérés associés :

- 01 - base réelle
- 02 - base forfaitaire

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G28.05.029.001 est alimentée par la variable : **BASE_BRUTE_SECU**



Vous devez vérifier que ce sont vos rubriques de cotisations « Maladie vieillesse déplafonnée » qui sont renseignées au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **BASE_BRUTE_SECU** « Base brute Sécurité Sociale pour la période »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S40.G28.05.029.001			
Type	Enuméré			
Mémo	NVTES			
Rubriques	(+) 2100	URSSAF Maladie vieil.	Base	Enuméré : 01
	(+) 3100	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 3105	URSSAF Maladie (>SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 3965	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 3966	URSSAF Maladie (>SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 3967	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 2410	URSSAF AT Apprenti	Base	Enuméré : 02

S40.G28.05.030.001 « Base limitée au plafond de la Sécurité Sociale pour la période »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

Enumérés associés :

- 01 - base réelle
- 02 - base forfaitaire

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G28.05.030.001 est alimentée par la variable : **BASE_PLAFONNEE_SECU**



Vous devez vérifier que ce sont vos rubriques de cotisations « Maladie vieillesse plafonnée » qui sont renseignées au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **BASE_PLAFONNEE_SECU** « Base limitée au plafond de la Sécurité Sociale pour la période »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S40.G28.05.030.001			
Type	Enuméré			
Mémo	URSSA			
Rubriques	(+) 2200	URSSAF Vieillesse FNAL plaf.	Base	Enuméré : 01
	(+) 3110	URSSAF Vieil. FNAL (<=SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 3115	URSSAF Vieil. FNAL (>SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 3970	URSSAF Vieil. FNAL (<=SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 3971	URSSAF Vieil. FNAL (>SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 3972	URSSAF Vieil. FNAL (<=SMIC)	Base	Enuméré : 01
	(+) 2410	URSSAF AT Apprenti	Base	Enuméré : 02

Primes et indemnités

S40.G28.10.002 « Montant de la prime versée »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Indiquer ici les différentes primes versées au salarié. Dans le cadre des déclarations DN-AC, elles seront utilisées pour éventuellement « compléter » le salaire journalier du salarié si celui-ci est indemnisé en tant que demandeur d'emploi.

Primes non récurrentes versées aux salariés sous contrat de droit privé :

- « Primes exceptionnelles liées à l'activité » : prime de productivité,...
- « Primes liées à l'activité avec période de rattachement spécifique » : 13ème mois, prime de vacances, ...
- « Primes non liées à l'activité - évènement personnel » : naissance, mariage, déménagement, ...
- « Primes liée au rachat des jours RTT avec période de rattachement » : rachat RTT »

Enumérés associés :

- 01 - prime exceptionnelle liée à l'activité
- 02 - prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique
- 03 - prime non liée à l'activité
- 04 - prime liée au rachat des jours de RTT avec période de rattachement spécifique

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G28.10.002 est alimentée par la variable : **PRIMES**



Vous devez vérifier que vos primes sont bien paramétrées au niveau de la variable et que les énumérés associés correspondent bien à la nature de la prime.

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **PRIMES** « Montant de la prime versée »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S40.G28.10.002			
Type	Enuméré			
Mémo	PRIME			
Rubriques	(+) 1011	Prime d'équipement	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 1015	Prime de sécurité	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 1200	Prime sur objectif	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 1250	Prime d'assiduité	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 1050	Prime de 13ème mois	Montant salarial	Enuméré : 02
	(+) 1300	Prime exceptionnelle	Montant salarial	Enuméré : 03

S40.G28.15.002 « Montant de l'indemnité versée »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Déclarer les indemnités versées au moment de la fin de contrat de travail. Dans le cadre des déclarations DN-AC, ces informations permettront de déterminer le montant des indemnités légales (soit les sommes versées du fait de l'application directe des modalités de calcul ou des montants fixés par les dispositions législatives) et le montant des indemnités supra légales (qui correspondent aux montants versés au-delà du minimum légal). »

Enumérés associés :

- 003 - indemnité spécifique de rupture conventionnelle
- 004 - indemnité versée à l'occasion de la cessation forcée des fonctions des mandataires sociaux
- 101 - indemnité légale de mise à la retraite par l'employeur
- 102 - indemnité conventionnelle de mise à la retraite par l'employeur
- 103 - indemnité légale de départ à la retraite du salarié
- 104 - indemnité conventionnelle de départ à la retraite du salarié
- 201 - indemnité légale de licenciement
- 202 - indemnité légale supplémentaire de licenciement
- 203 - indemnité légale spéciale de licenciement
- 204 - indemnité légale spécifique de licenciement
- 205 - indemnité légale de fin de CDD
- 206 - indemnité légale de fin de mission
- 208 - indemnité légale due aux journalistes
- 209 - indemnité légale de clientèle
- 210 - indemnité légale due au personnel navigant de l'aviation civile
- 211 - indemnité légale versée à l'apprenti
- 212 - dommages et intérêts dus à un CDD
- 213 - indemnité due en raison d'un sinistre
- 214 - indemnité suite à clause de non concurrence
- 215 - indemnité compensatrice de congés payés
- 216 - indemnité conventionnelle (supplémentaire aux indemnités légales)
- 217 - indemnité transactionnelle (supplémentaire aux indemnités conventionnelles)
- 218 - indemnité compensatrice de préavis payé non effectué
- 220 - indemnité versée au titre des RTT

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G28.15.002 est alimentée par la variable : **INDEMNITE_FIN_CONTRAT**



Vous devez vérifier que vos indemnités versées à la fin du contrat de travail, sont bien paramétrées au niveau de la variable et que les énumérés associés correspondent bien à la nature de l'indemnité.

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **INDEMNITE_FIN_CONTRAT** « Montant de l'indemnité versée »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S40.G28.15.002			
Type	Enuméré			
Mémo	PRIME			
Rubriques	(+) 1800	Indem compensatrice congés	Montant salarial	Enuméré : 215
	(+) 1820	Indemnité de fin de contrat	Montant salarial	Enuméré : 205
	(+) 1822	Indemnité de précarité	Montant salarial	Enuméré : 205
	(+) 1825	Indemnité de fin de mission	Montant salarial	Enuméré : 206
	(+) 1830	Indemnité de non concurrence	Montant salarial	Enuméré : 214
	(+) 1835	Indem compensatrice de préavis	Montant salarial	Enuméré : 218
	(+) 8500	Indemnité de licenciement	Montant salarial	Enuméré : 201
	(+) 8550	Indemnité de départ retraite	Montant salarial	Enuméré : 103

S40.G28.56.001 « Montant des indemnités de congés payés brutes »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Montant des indemnités de congés payés (ICP) brutes versées par une caisse Congés Intempéries BTP au salarié sans précompte de retraite complémentaire et de prévoyance. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G28.56.001 est alimentée par la variable : **BTP_MONTANT_INDEMNITE_CP_BRUTE**

S40.G28.56.002 « Montant des indemnités de congés payés plafonnées »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Montant des indemnités de congés payés (ICP) plafonnées versées par une caisse Congés Intempéries BTP au salarié sans précompte de retraite complémentaire et de prévoyance. »

ATTENTION : Il ne s'agit pas du montant communiqué par la caisse à l'entreprise, mais de celui correspondant à la partie plafonnée de l'ICP réintégrée par l'entreprise dans sa paie. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G28.56.002 est alimentée par la variable : **BTP_MONTANT_INDEMNITE_CP_PLAF**

Bases URSSAF**S40.G30.02.002.001 « Montant de la base brute exceptionnelle »****Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Types de bases exceptionnelles servant au calcul des cotisations du régime général de la sécurité sociale et d'autres partenaires. »

Enumérés associés :

- 07 - base brute maintien assiette vieillesse (réservé Urssaf)
- 59 - avantage de préretraite totale ou de cessation d'activité (réservé Urssaf)
- 60 - autres revenus de remplacement (réservé Urssaf)
- 63 - assiette régime spécial personnel non adossé (réservé CNIEG)
- 64 - assiette régime spécial personnel adossé (réservé CNIEG)
- 65 - assiette brute adossement (réservé CNIEG)
- 66 - assiette soumise à la contribution forfaitaire (rémunération versée par des tiers)

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.02.002.001 est alimentée par la variable : **URSSAF_BASE_BRUTE_EXCEP**



Si vous êtes concernés par les rémunérations versées par des tiers, vous devez paramétrer la base brute correspondante au niveau de la variable.

S40.G30.03.002.001 « Montant de la base plafonnée exceptionnelle »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Types de bases exceptionnelles servant au calcul des cotisations du régime général de la sécurité sociale et d'autres partenaires. »

Enumérés associés :

- 07 - base plafonnée maintien assiette vieillesse (réservé Urssaf)
- 65 - assiette plafonnée adossement (réservé CNIEG)
- 66 - assiette soumise à la contribution forfaitaire (rémunération versée par des tiers)

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.03.002.001 est alimentée par la variable : **URSSAF_BASE_PLAF_EXCEP**



Si vous êtes concernés par les rémunérations versées par des tiers, vous devez paramétrer la base plafonnée correspondante au niveau de la variable.

S40.G30.04.001 « Contribution Sociale Généralisée sur revenus d'activité »

Informations du guide utilisateur – Aide au remplissage - N4DS – V01X06

« Tous les éléments de la base servant au calcul de la CSG doivent figurer dans cette rubrique. La notion de déductibilité est sans objet en DADS-U.

La déductibilité s'applique en effet à un montant de cotisation, pas à un montant d'assiette.

La base CSG déclarée en DADS-U doit être égale à la base CSG déclarée sur le TR URSSAF.»

Informations du cahier des charges - Norme 4DS – V01X06

« Montant de la base servant au calcul de la contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.04.001 est alimentée par la variable : **CSG_REVENUS_ACTIVITE**



Vous devez vérifier que vos rubriques de CSG non déductible sur les revenus d'activité, sont bien paramétrées au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **CSG_REVENUS_ACTIVITE** « Contribution Sociale Généralisée sur revenus d'activité »

Champs	Informations paramétrées
Rubrique N4DS	S40.G30.04.001
Type	Cumul
Mémo	URSSA
Rubriques	(+) 7000 C.S.G. non déductible Base (+) 7002 C.S.G. non déd sur portabilité Base (+) 7120 Régularisation CSG non déduct Base

S40.G30.04.002 « Contribution Sociale Généralisée sur revenus de remplacement »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Montant de la base servant au calcul de la contribution sociale généralisée sur les revenus de remplacement »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.04.002 est alimentée par la variable : **CSG_REVENUS_REEMPLACEMENT**



Vous devez vérifier que vos rubriques de CSG non déductible sur les revenus de remplacement, sont bien paramétrées au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **CSG_REVENUS_REEMPLACEMENT** « Contribution Sociale Généralisée sur revenus de remplacement »

Champs	Informations paramétrées
Rubrique N4DS	S40.G30.04.002
Type	Cumul
Mémo	URSSA
Rubriques	(+) 7600 CSG Non déduct. Chôm. Partiel Base

S40.G30.06.002.001 « Base brute soumise à exonération »*Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail***« Suppression de certains codes type exonération****07 - aide à la réduction du temps de travail (loi Aubry 1)****11 - contrat emploi solidarité****13 – contrat de qualification****21 – entreprise d’insertion****22 – entreprise d’intérim d’insertion****33 – réduction des cotisations patronales dite ‘réduction Fillon ‘****36 – contrat insertion revenu minimum d’activité »***Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06***« Permet de déterminer la catégorie d’exonération de cotisations de Sécurité Sociale appliquée aux rémunérations du salarié.****Rémunération brute exonérée. Ce montant doit être inclus dans la base brute Sécurité Sociale S40.G28.05.029.001 »**

Enumérés associés :

- 01 - apprenti (loi de 1979)
- 02 - apprenti (loi de 1987)
- 03 - apprenti secteur public (loi de 1992)
- 10 - contrat initiative emploi
- 12 - contrat d'orientation
- 14 - contrat de retour à l'emploi
- 15 - contrat emploi consolidé
- 16 - contrat d'accès à l'emploi
- 17 - créateur d'entreprises
- 19 - embauche du 1er au 50ème salarié (zrz/zru)
- 23 - association intermédiaire
- 24 - structure agréée au titre de l'aide sociale
- 26 - entreprise et association d'aide à domicile
- 27 - zone franche urbaine (zfu)
- 31 - réduction avantage en nature hôtels, cafés, restaurants (hcr)
- 34 - contrat d'accompagnement dans l'emploi
- 35 - contrat d'insertion par l'activité
- 37 - contrat d'avenir
- 38 - contrat de professionnalisation
- 39 - entreprise innovante
- 40 - exonération des cotisations patronales de sécurité sociale applicable dans les Dom
- 51 - contrat pacte
- 52 - organisme d'intérêt général en zrr
- 53 - bassin d'emploi à redynamiser

*Paramétrage en Paie*La rubrique S40.G30.06.002.001 est alimentée par la variable : **EXO_SPEC_BASE_BRUTE**

Vous devez supprimer au niveau de la variable, les rubriques correspondantes aux types d'exonération supprimés.

Paramétrage proposé dans le PPS■ Variable **EXO_SPEC_BASE_BRUTE** « Base brute soumise à exonération »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S40.G30.06.002.001			
Type	Enuméré			
Mémo	NVTES			
Rubriques	(+) 7200	Base forfaitaire Apprenti	Base	Enuméré : 01
	(+) 2410	URSSAF AT Apprenti	Base	Enuméré : 02
	(+) 3100	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base	Enuméré : 34
	(+) 3965	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base	Enuméré : 38
	(+) 3967	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base	Enuméré : 38

S40.G30.06.003.001 « Base plafonnée soumise à exonération »*Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail***« Suppression de certains codes type exonération**

07 - aide à la réduction du temps de travail (loi Aubry 1)

11 - contrat emploi solidarité

13 – contrat de qualification

21 – entreprise d’insertion

22 – entreprise d’intérim d’insertion

33 – réduction des cotisations patronales dite ‘réduction Fillon ‘

36 – contrat insertion revenu minimum d’activité »

*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06***« Permet de déterminer la catégorie d'exonération de cotisations de Sécurité Sociale appliquée aux rémunérations du salarié.****Rémunération exonérée dans la limite du plafond. Ce montant doit être inclus dans la base plafonnée Sécurité Sociale. »**

Enumérés associés :

- 01 - apprenti (loi de 1979)
- 02 - apprenti (loi de 1987)
- 03 - apprenti secteur public (loi de 1992)
- 10 - contrat initiative emploi
- 12 - contrat d'orientation
- 14 - contrat de retour à l'emploi
- 15 - contrat emploi consolidé
- 16 - contrat d'accès à l'emploi
- 17 - créateur d'entreprises
- 19 - embauche du 1er au 50ème salarié (zrz/zru)
- 23 - association intermédiaire
- 24 - structure agréée au titre de l'aide sociale
- 26 - entreprise et association d'aide à domicile
- 27 - zone franche urbaine (zfu)
- 31 - réduction avantage en nature hôtels, cafés, restaurants (hcr)
- 34 - contrat d'accompagnement dans l'emploi
- 35 - contrat d'insertion par l'activité
- 37 - contrat d'avenir
- 38 - contrat de professionnalisation
- 39 - entreprise innovante
- 40 - exonération des cotisations patronales de sécurité sociale applicable dans les Dom
- 51 - contrat pacte
- 52 - organisme d'intérêt général en zrr
- 53 - bassin d'emploi à redynamiser

*Paramétrage en Paie*La rubrique S40.G30.06.003.001 est alimentée par la variable : **EXO_SPEC_BASE_PLAFONNEE****Vous devez supprimer au niveau de la variable, les rubriques correspondantes aux types d'exonération supprimés.***Paramétrage proposé dans le PPS*■ Variable **EXO_SPEC_BASE_PLAFONNEE** « Base plafonnée soumise à exonération »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G30.06.003.001		
Type	Enuméré		
Mémo	NVTES		
Rubriques	(+) 7200	Base forfaitaire Apprenti	Base Enuméré : 01
	(+) 2410	URSSAF AT Apprenti	Base Enuméré : 02
	(+) 3110	URSSAF Vieil. FNAL (<=SMIC)	Base Enuméré : 34
	(+) 3970	URSSAF Vieil. FNAL (<=SMIC)	Base Enuméré : 38
	(+) 3972	URSSAF Vieil. FNAL (<=SMIC)	Base Enuméré : 38

S40.G30.06.004 « Montant de l'exonération »

Vous devez indiquer le montant exonéré

Informations du guide utilisateur –Aide au remplissage - N4DS – V01X06

« La rubrique peut être renseignée à 0 pour les exonérations totales, à savoir pour les seuls dispositifs suivants :

Apprentis (loi de 1979)
 Apprentis (loi de 1987)
 Apprentis secteur public
 Contrat initiative emploi
 Contrat orientation
 Contrat de retour à l'emploi
 Contrat emploi consolidé
 Contrat d'accès à l'emploi
 Contrat emploi consolidé
 Contrat d'accès à l'emploi
 Créateur d'entreprises
 Association intermédiaire
 Structure agréée au titre de l'aide sociale
 Entreprise et association d'aide à domicile
 Réduction avantage en nature HCR
 Contrat d'accompagnement dans l'emploi
 Contrat d'insertion par l'activité
 Contrat d'avenir
 Contrat de professionnalisation
 Contrat pacte »

Informations du cahier des charges - Norme 4DS – V01X06

Enumérés associés :

19 - embauche du 1er au 50ème salarié (zrz/zru)
 27 - zone franche urbaine (zfu)
 39 - entreprise innovante
 40 - exonération des cotisations patronales de sécurité sociale applicable dans les Dom
 52 - organisme d'intérêt général en zrr
 53 - bassin d'emploi à redynamiser

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.06.004 est alimentée par la variable : **EXO_MONTANT**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Vous devez paramétrer vos rubriques d'allègement et leurs associer l'énuméré correspondant au type d'exonération

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **EXO_MONTANT** « Montant de l'exonération »

Champs	Informations paramétrées
Rubrique N4DS	S40.G30.06.004
Type	Enuméré
Mémo	NVTES
Rubriques	(+) 6355 Exonération Z.F.U. Montant patronal Enuméré : 27

Epargne salariale

S40.G30.10.002.001 « Montant épargne salariale »

Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail

« La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, réserve plusieurs changements aux dispositifs d'épargne concernés.

Ainsi le plan d'épargne retraite collectif (Perco) devra remplir trois nouvelles obligations dès 2011. La Direction de la Sécurité Sociale souhaite pouvoir suivre notamment les dispositions de la loi relative sur les PERCO en distinguant les trois dispositions suivantes :

- Plan d'épargne d'entreprise (PEE)
- Plan d'épargne inter-entreprises(PEI)
- Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)

[...]

La loi n°2011-894 du 28 juillet 2011 institue une prime de partage des profits au bénéfice des salariés. La prime versée doit être déclarée dans la DADS »

Informations du guide utilisateur -Fiches techniques - N4DS - V01X06

« Les sommes concernées ne constituent pas une rémunération au regard du droit du travail et de la sécurité sociale. Elles ne sont prises en compte dans aucun des calculs de la paye.

Les dispositifs bénéficient d'exonérations de cotisations sociales, à la fois patronales et salariales si toutes les conditions de forme et de fond exigées sont remplies. Elles sont soumises à la CSG sur les revenus d'activité et à la CRDS.

Les sommes attribuées au titre de l'épargne salariale sont en principe exonérées d'impôt sur le revenu. L'exonération n'est acquise qu'au terme du délai d'indisponibilité ou auparavant dans un des cas de déblocage anticipé autorisé. »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

Enumérés associés :

- 01 - somme attribuée au titre de la participation
- 02 - somme versée au titre de l'intéressement
- 31 - plan d'épargne d'entreprise (PEE)
- 32 - plan d'épargne inter-entreprises(PEI)
- 33 - plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)
- 41 - supplément d'intéressement
- 42 - supplément de participation
- 43 - autres dividendes du travail (loi du 30/12/2006)
- 44 - prime de partage des profits

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.10.002.001 est alimentée par la variable : EPARGNE_SALARIALE



Si vous êtes concernés par les nouveaux codes type d'épargne salariale, vous devez les paramétrer au niveau de la variable.

Actions gratuites

Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail

« Une distinction est faite entre les informations selon que le bénéficiaire est en phase d'attribution ou d'acquisition »

S40.G30.11.002 « Nombre d'actions »

Vous devez indiquer le nombre d'actions gratuites attribuées aux salariés et mandataires sociaux

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« **Noter 01- oui si le sous-groupe décrit une attribution.**

Noter 02- non si le sous-groupe décrit une acquisition. Des données supplémentaires sont alors attendues. »

Enumérés associés :

- 01 – oui
- 02 - non

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.11.002 est alimentée par la variable : **ACTIONS_NB**



Si vous êtes concernés par les actions, au niveau de la variable, vous devez saisir pour chaque rubrique paramétrée, l'énuméré correspondant à la nature de l'action.

S40.G30.11.003 « Valeur unitaire de l'action »

Vous devez indiquer la valeur unitaire de l'action

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« **Noter 01- oui si le sous-groupe décrit une attribution.**

Noter 02- non si le sous-groupe décrit une acquisition. Des données supplémentaires sont alors attendues. »

Enumérés associés :

- 01 - oui
- 02 - non

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.11.003 est alimentée par la variable : **ACTIONS_VAL_UNIT**



Si vous êtes concernés par les actions, au niveau de la variable, vous devez saisir pour chaque rubrique paramétrée, l'énuméré correspondant à la nature de l'action.

Options sur titres (stock-options)

Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail

« **Une distinction est faite entre les informations selon que le bénéficiaire soit en phase d'attribution ou de levée d'option »**

S40.G30.12.002 « Nombre d'options »

Vous devez indiquer le nombre d'options attribuées.

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« **Noter 01- oui si le sous-groupe décrit une attribution.**

Noter 02- non si le sous-groupe décrit une levée d'option. Des données supplémentaires sont alors attendues. »

Enumérés associés :

- 01 - oui
- 02 – non

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.12.002 est alimentée par la variable : **STOCK_OPTIONS_NOMBRE**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Si vous êtes concernées par les stock-options, vous devez la paramétrer.

S40.G30.12.003 « Valeur unitaire de l'action »

Vous devez indiquer la valeur unitaire

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« **Noter 01- oui si le sous-groupe décrit une attribution.**

Noter 02- non si le sous-groupe décrit une levée d'option. Des données supplémentaires sont alors attendues. »

Enumérés associés :

01 –oui

02 - non

« **Dans le cas d'une attribution, noter la valeur unitaire au jour de l'attribution des options. Dans le cas d'une levée d'option, indiquer la valeur au jour de la levée »**

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.12.003 est alimentée par la variable : **STOCK_OPTIONS_VALEUR_UNITAIRE**



Si vous êtes concernés par les stock-options, au niveau de la variable, vous devez saisir, pour chaque rubrique paramétrée, l'énuméré correspondant à la nature de l'option.

S40.G30.12.004 « Prix de souscription de l'action »

Vous devez indiquer le prix de souscription

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« **Noter 01- oui si le sous-groupe décrit une attribution.**

Noter 02- non si le sous-groupe décrit une levée d'option. Des données supplémentaires sont alors attendues. »

Enumérés associés :

01 - oui

02 - non

« **Dans le cas d'une acquisition, noter la valeur unitaire au jour de l'attribution des options. Dans le cas d'une levée d'option, indiquer la valeur au jour de la levée »**

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.12.004 est alimentée par la variable : **STOCK_OPTIONS_SOUSCRIPTION**



Si vous êtes concernés par les stock-options, au niveau de la variable, vous devez saisir pour chaque rubrique paramétrée, l'énuméré correspondant à la nature de l'option.

Participation patronale au financement d'avantages particuliers

S40.G30.15.002.001 « Montant de la participation patronale au financement d'avantages particuliers »

Vous devez indiquer le montant de la participation patronale au financement d'avantages particuliers.

Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail

« Financement des prestations de prévoyance complémentaire : Les employeurs sont tenus de déclarer les contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire. Il s'agit du montant total (et non pas seulement la part exonérée le cas échéant) de la participation patronale destinée au financement des prestations de prévoyance maladie-invalidité-décès. »

Informations du guide utilisateur –Aide au remplissage - N4DS – V01X06

« Le montant correspondant doit être renseigné par le montant total de la contribution patronale, quelle qu'en soit la part éventuellement exonérée de cotisations sociales

Pour tous les types de couverture (frais de santé, décès-invalidité, maintien de salaire lié à un arrêt de travail, ...)

Que le contrat soit collectif obligatoire ou facultatif.

Les dispositifs FONPEL et CAREL concernant les élus sont à déclarer dans cette rubrique.

Le montant attendu pour le code 06 « contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire » de la S40.G30.15.001 « code type avantage particulier » est le montant total de la participation patronale (y compris la part exonérée le cas échéant) destinée au financement des prestations de prévoyance maladie – invalidité – décès.

La lettre circulaire ACOSS 2099-027 précise le champ de la prévoyance complémentaire » »

Informations du cahier des charge - N4DS – V01X06

« Le code type 06 correspond au financement des prestations de prévoyance maladie-invalidité-décès, hors financement des prestations de retraite supplémentaire faisant l'objet du code type 05. »

Enumérés associés :

- 01 - participation patronale au financement des titres-restaurant
- 03 - participation patronale aux frais de transports publics
- 04 - participation patronale aux frais de transports personnels
- 05 - contributions patronales destinées au financement des prestations de retraite supplémentaire
- 06 - contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.15.002.001 est alimentée par la variable : **AVANTAGES_PARTICULIERS_PAT**



Si vous êtes concernés par les contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire, vous devez les paramétrer au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **AVANTAGES_PARTICULIERS_PAT** « Mt participation pat. au financement d'avantages particuliers »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G30.15.002.001		
Type	Enuméré		
Mémo	EXO		
Rubriques	(+) 8001	N4DS - part employeur TR	Montant salarial Enuméré : 01
	(+) 8310	Indemnité transport collectif	Montant salarial Enuméré : 03
	(+) 8320	Prime transport personnel	Montant salarial Enuméré : 04

S40.G30.20.002.001 « Montant de la somme exonérée »

Vous devez indiquer le montant exonéré.

Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail

« Catégories de salariés cotisant sur des assiettes forfaitaires : sont désormais concernés dans la norme les porteurs de presse et les vendeurs colporteurs de presse »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

Enumérés associés :

- 02 - rémunération des arbitres
- 03 - indemnité versée dans le cadre du volontariat associatif
- 04 - gratification de stage
- 05 - bonus exceptionnel des salariés des DOM (loi du 27/05/2009)
- 06 - porteurs de presse
- 07 - rémunérations des vendeurs colporteurs de presse

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.20.002.001 est alimentée par la variable : **AUTRES_SOMMES_EXONEREES**



Si vous êtes concernés par les porteurs de presse ou les vendeurs colporteurs de presse, vous devez les paramétrer au niveau de la variable.

Allègements loi du 21 août 2007 (T.E.P.A.)

S40.G30.35.004.001 « Montant de la réduction de cotisations salariales »

Vous devez indiquer le montant de la réduction salariale TEPA.

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.35.004.001 est alimentée par la variable : **TEPA_REDUCTION_SAL**



Si vous êtes concernés par l'exonération TEPA, vous devez vérifier que votre rubrique de réduction salariale TEPA est bien paramétrée au niveau de la variable

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **TEPA_REDUCTION_SAL** « Montant de la réduction de cotisations salariales »

Champs	Informations paramétrées
Rubrique N4DS	S40.G30.35.004.001
Type	Cumul
Mémo	NVTES
Rubriques	(+) 7950 Réduction salariale Montant salarial

S40.G30.35.005.001 « Montant de la déduction de cotisations patronales »

Vous devez indiquer le montant de la déduction forfaitaire patronale TEPA.

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.35.005.001 est alimentée par la variable : **TEPA_DEDUCTION_PAT**



Si vous êtes concernés par l'exonération TEPA, vous devez vérifier que votre rubrique de déduction forfaitaire patronale TEPA est bien paramétrée au niveau de la variable

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **TEPA_DEDUCTION_PAT** « Montant de la déduction de cotisations patronales »

Champs	Informations paramétrées
Rubrique N4DS	S40.G30.35.005.001
Type	Cumul
Mémo	NVTES
Rubriques	(+) 7955 Déduction forfait patronale Montant patronal

S40.G30.36.002.001 « Montant de la rémunération brute exonérée »

Vous devez indiquer le montant des rémunérations afférentes aux heures supplémentaires, complémentaires, ... qui bénéficient de l'exonération TEPA.

Informations du guide utilisateur -Aide au remplissage - N4DS - V01X06

« Le code 04 « rémunération des jours de RTT rachetés » correspond aux jours de RTT rachetés dans le cadre de la loi PA. En effet, ces sommes bénéficient de l'allègement TEPA (Cf. lettre circulaire ACOSS 2008-039). »

Informations du cahier des charges -Norme 4DS - V01X06

Enumérés associés :

- 01 - rémunération des heures supplémentaires
- 02 - rémunération des heures complémentaires
- 03 - rémunération des jours excédant le forfait
- 04 - rémunération des jours de rtt rachetés
- 05 - rémunération des heures de repos compensateur de remplacement

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.36.002.001 est alimentée par la variable : **TEPA_REMUNERATION_BRUTE_EXO**



Si vous êtes concernés par l'exonération TEPA, vous devez vérifier au niveau de la variable que vos rubriques d'heures supplémentaires, d'heures complémentaires,.. bénéficiant de l'exonération TEPA sont bien paramétrées et que les énumérés associés correspondent bien à la nature de la rémunération.

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **TEPA_REMUNERATION_BRUTE_EXO** « Montant de la rémunération brute exonérée »

Champs	Informations paramétrées
Rubrique N4DS	S40.G30.36.002.001
Type	Enuméré
Mémo	NVTES
Rubriques	(+) 220 Heures supplémentaires 125% Montant salarial Enuméré : 01 (+) 250 Heures supplémentaires 150% Montant salarial Enuméré : 01 (-) 1990 N4DS - Mt abattement HS TEPA Montant salarial Enuméré : 01 (+) 200 Heures complémentaires 100% Montant salarial Enuméré : 02 (-) 1991 N4DS - Mt abattement HC TEPA Montant salarial Enuméré : 02 (+) 370 Jrs supplément. au delà 218 jr Montant salarial Enuméré : 03 (-) 1992 N4DS - Mt abattement Jr TEPA Montant salarial Enuméré : 03

S40.G30.36.003 « Nombre d'heures ou de jours »

Vous devez indiquer le nombre d'heures ou le nombre de jours ouvrant droit à l'exonération TEPA.

Informations du guide utilisateur –Aide au remplissage - N4DS – V01X06

« Le code 04 « rémunération des jours de RTT rachetés » correspond aux jours de RTT rachetés dans le cadre de la loi PA. En effet, ces sommes bénéficient de l'allègement TEPA (Cf. lettre circulaire ACOSS 2008-039). »

Informations du cahier des charges –Norme 4DS – V01X06

Enumérés associés :

- 01 - rémunération des heures supplémentaires
- 02 - rémunération des heures complémentaires
- 03 - rémunération des jours excédant le forfait
- 04 - rémunération des jours de rtt rachetés
- 05 - rémunération des heures de repos compensateur de remplacement

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G30.36.003 est alimentée par la variable : **TEPA_NB_HEURES_JOURS**



Si vous êtes concernés par l'exonération TEPA, vous devez vérifier au niveau de la variable que vos rubriques d'heures supplémentaires, d'heures complémentaires,.. bénéficiant de l'exonération TEPA sont bien paramétrées et que les énumérés associés correspondent bien à la nature de la rémunération.

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **TEPA_NB_HEURES_JOURS** « Nombre d'heures ou de jours »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S40.G30.36.003			
Type	Enuméré			
Mémo	NVTES			
Rubriques	(+) 220	Heures supplémentaires 125%	Nombre	Enuméré : 01
	(+) 250	Heures supplémentaires 150%	Nombre	Enuméré : 01
	(+) 200	Heures complémentaires 100%	Nombre	Enuméré : 02
	(+) 370	Jrs supplément. au delà 218 jr	Nombre	Enuméré : 03

Données fiscales**S40.G40.00.035.001 « Base brute fiscale »****Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Rémunérations brutes versées sur la période au sens de la législation sociale, c'est à dire montant brut total, des rémunérations versées et des avantages en nature ayant servi de base au calcul des cotisations de Sécurité Sociale (sauf cas particuliers). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.035.001 est alimentée par la variable : **BRUT_FISCAL**



Vous devez vérifier que le paramétrage proposé dans la variable, correspond à votre dossier

Paramétrage proposé dans le PPS■ Variable **BRUT_FISCAL** « Base brute fiscale »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G40.00.035.001		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 2100	URSSAF Maladie vieil.	Base
	(+) 2410	URSSAF AT Apprenti	Base
	(+) 3100	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base
	(+) 3105	URSSAF Maladie (>SMIC)	Base
	(+) 3965	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base
	(+) 3966	URSSAF Maladie (>SMIC)	Base
	(+) 3967	URSSAF Maladie (<=SMIC)	Base

S40.G40.00.042.001 « Retenue sur salaire »*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06*

« Porter la part de l'avantage en nature qui a donné lieu à une retenue. »

*Paramétrage en Paie*La rubrique S40.G40.00.042.001 est alimentée par la variable : **RETENUE_SUR_SALAIRE***Paramétrage proposé dans le PPS*■ Variable **RETENUE_SUR_SALAIRE** « Retenue sur salaire »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G40.00.042.001		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 9500	Avantages en nature voiture	Montant salarial
	(+) 9501	Avantages en nature logement	Montant salarial

S40.G40.00.049.001 « Montant de la participation de l'employeur aux chèques vacances »*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06*

« Montant de la contribution de l'employeur à l'acquisition de chèques vacances par les salariés (quelle que soit la situation du bénéficiaire au regard de l'impôt sur le revenu). »

*Paramétrage en Paie*La rubrique S40.G40.00.049.001 est alimentée par la variable : **CHEQUE_VACANCES**

Si vous êtes concernés par les chèques vacances, vous devez vérifier que la ou les rubriques concernant la contribution de l'employeur à l'acquisition de chèques vacances par les salariés, sont bien paramétrées au niveau de la variable.

S40.G40.00.052.001 « Impôts retenus à la source »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Montant de la retenue à la source effectuée sur les salaires versés aux personnes domiciliées hors de France »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.052.001 est alimentée par la variable : **IMPOTS_RETENUE_SOURCE**

S40.G40.00.053.001 « Indemnités d'expatriation »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Déclarer les suppléments de rémunération liés à l'expatriation »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.053.001 est alimentée par la variable : **INDEM_EXPATRIATION**

S40.G40.00.055.001 « Total imposable taxes sur les salaires »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Reporter la base brute Sécurité Sociale sauf exonérations spécifiques à la taxe sur les salaires (article 10 de la loi de finance 2001). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.055.001 est alimentée par la variable : **TSS_TAUX_NORMAL**

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **TSS_TAUX_NORMAL** « Total imposable taxes sur les salaires »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G40.00.055.001		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 5800	Taxe s/ Salaires taux normal	Base
	(+) 5802	Taxe s/Salaires tx normal APPR	Base

S40.G40.00.056.001 « Base imposable 1° taux »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cas général : fraction du total imposable supérieur à 7 604 euros mais inférieure ou égal à 15 185 euros. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.056.001 est alimentée par la variable : **TSS_1ER_TAUX_MAJORE**

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **TSS_1ER_TAUX_MAJORE** « Base imposable 1er taux »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G40.00.056.001		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 5830	Taxe s/ Salaires 1er Taux maj.	Base
	(+) 5832	Taxe s/Salaire 1er Tx maj APPR	Base

S40.G40.00.057.001 « Base imposable 1° taux »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Cas général : fraction du total imposable supérieure à 15 185 euros. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.057.001 est alimentée par la variable : **TSS_2EME_TAUX_MAJORE**

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **TSS_2EME_TAUX_MAJORE** « Base imposable 2eme taux »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G40.00.057.001		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 5850	Taxe s/ Salaires 2ème Tx Maj.	Base
	(+) 5852	Taxe s/Salaire 2em Tx Maj APPR	Base

S40.G40.00.058.001 « Montant taxe sur les salaires »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Montant sans application des mesures d'allégement (franchises, décote ou abattement). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.058.001 est alimentée par la variable : **TSS**

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **TSS** « Montant taxe sur les salaires »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G40.00.058.001		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 5800	Taxe s/ Salaires taux normal	Montant patronal
	(+) 5802	Taxe s/Salaires tx normal APPR	Montant patronal
	(+) 5830	Taxe s/ Salaires 1er Taux maj.	Montant patronal
	(+) 5832	Taxe s/Salaire 1er Tx maj APPR	Montant patronal
	(+) 5850	Taxe s/ Salaires 2ème Tx Maj.	Montant patronal
	(+) 5852	Taxe s/Salaire 2em Tx Maj APPR	Montant patronal

S40.G40.00.063.001 « Revenus d'activités nets imposables »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Base nette imposable à l'impôt sur le revenu moins les indemnités d'expatriation, d'impatriation et moins les indemnités de préretraite versées par l'employeur. »

Pour plus de précisions connectez-vous au site <https://www.e-ventail.fr/> et consultez le guide utilisateur. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.063.001 est alimentée par la variable : **REVENUS_ACTIVITE_DEDUCTION**



Si vous êtes concernés par les indemnités d'expatriation, d'impatriation ou de préretraite, vous devez vérifier au niveau de la variable, que ces rubriques sont paramétrées en déduction de votre base nette imposable.

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **REVENUS_ACTIVITE_DEDUCTION** « Revenus d'activités nets imposables »

Champs	Informations paramétrées	
Rubrique N4DS	S40.G40.00.063.001	
Type	Cumul	
Mémo	FISC	
Constantes	(+) NETIMPO	Net imposable

S40.G40.00.066.001 « *Autres revenus nets imposables* »*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06*

« *Allocations de préretraite versées par l'employeur.* »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.066.001 est alimentée par la variable : **AUTRES_REVENUS_NETS_IMPOSABLE**

S40.G40.00.067.001 « *Cotisations épargne-retraite* »*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06*

« *Sommes imputables sur le plafond de déduction épargne retraite.* »

Cette rubrique doit être présente s'il existe dans l'entreprise des régimes de retraite supplémentaires ou des plans d'épargne-retraite collectifs (PERCO).

Pour plus d'information veuillez consulter les Bulletins Officiels des Impôts BOI 5B-11-05 et BOI 5B-2-08, sur le site <http://www.impots.gouv.fr/>. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.067.001 est alimentée par la variable : **EPARGNE_RETRAITE**



Si vous êtes concernés par les plans d'épargne retraite, vous devez vérifier que la ou les rubriques concernant les sommes imputables sur le plafond de déduction épargne retraite, sont bien paramétrées au niveau de la variable.

S40.G40.00.069.001 « *Indemnités d'impatriation* »*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06*

« *Les indemnités d'impatriation sont les suppléments de rémunération directement liés à l'exercice temporaire par les 'impatriés' de leur activité professionnelle en France.* »

Pour plus de précisions, se reporter aux Bulletins Officiels des Impôts 5 F-12-05 et 5F-17-07 ainsi que l'article 81C du code général des impôts (régime modifié par la LME n°2008-776 du 4 août 2008). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.069.001 est alimentée par la variable : **INDEM_IMPATRIATION**

S40.G40.00.070.001 « Participation au financement des services à la personne »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« En application de l'article D 129-34 du code du travail. Montant de l'aide financière accordée »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.070.001 est alimentée par la variable : **CESU_EMPLOYEUR**

S40.G40.00.073.001 « Rémunération des heures supplémentaires et complémentaires exonérées »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Rémunération brute (salaire + majoration dans les limites prévues au II de l'article 81 quater du CGI) versée en contrepartie de la réalisation d'heures supplémentaires ou complémentaires de travail ou, en application de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat, de la renonciation à des jours de repos (article 1 - IV - 2^{ème} alinéa) ou à des heures de repos compensateur de remplacement (article 4). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.073.001 est alimentée par la variable : **TEPA_REMUN_HS_HC_EXO**



Si vous êtes concernés par l'exonération TEPA, vous devez vérifier que la ou les rubriques concernant l'exonération fiscale TEPA, sont bien paramétrées au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **TEPA_REMUN_HS_HC_EXO** « Rémunération des HS et HC exonérées »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S40.G40.00.073.001		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 7990	Exonération fiscale	Montant salarial

S40.G40.00.075.001 « Sommes exonérées provenant d'un CET »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Sommes exonérées provenant d'un Compte Epargne Temps (CET) et affectées à un Plan Epargne Collectif (PERCO) ou un régime de retraite supplémentaire.

Remplissez dans cette rubrique, dans la limite de 10 jours par an, le montant des droits inscrits sur un CET, non issus d'un abondement de l'employeur et affectés par le salarié à un PERCO ou à un régime obligatoire de retraite supplémentaire d'entreprise dit 'article 83'.

Le montant porté dans cette rubrique n'est pas compris dans la rémunération nette imposable »

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.00.075.001 est alimentée par la variable : **AUTRES_SOMMES_EXO_CET**

S40.G40.05.037.001 « Valeur de l'avantage en nature »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Les avantages en nature sont désormais évalués pour l'ensemble des salariés selon les règles prévues pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. Pour plus d'information veuillez consulter les bulletins officiels des impôts 5F-1-07 et 5F-8-08 »

Enumérés associés :

- 01 - nourriture
- 02 - logement
- 03 - voiture
- 04 - Nouvelles Technologies de l'Informatique et de la Communication
- 09 - autre avantage

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.05.037.001 est alimentée par la variable : **AVANTAGES_NATURE**

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **AVANTAGES_NATURE** « Valeur de l'avantage en nature »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S40.G40.05.037.001			
Type	Enuméré			
Mémo	FISC			
Rubriques	(+) 1500	Avantages en nature logement	Montant salarial	Enuméré : 02
	(+) 1550	Avantages en nature voiture	Montant salarial	Enuméré : 03

S40.G40.10.044.001 « Montant des frais professionnels »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Sommes allouées ou remboursées forfaitairement ou sur une base réelle aux salariés pour les défrayer des charges auxquelles ils ont eu à faire face dans l'exercice de leur fonction »

Enumérés associés :

- 01 - allocations forfaitaires
- 02 - remboursements de frais professionnels
- 03 - prise en charge par l'employeur
- 04 - remboursements autres que frais professionnels

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G40.10.044.001 est alimentée par la variable : **FRAIS_PROFESSIONNEL**



Au niveau de la variable, vous devez saisir pour chaque rubrique de frais professionnels paramétrées l'énuméré correspondant à la nature de frais.

Paramétrage proposé dans le PPS

Variable **FRAIS_PROFESSIONNEL** « Montant des frais professionnels »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S40.G40.10.044.001			
Type	Enuméré			
Mémo	FISC			
Rubriques	(+) 930	Ind. rest. sur lieu travail	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 955	Ind. restauration hors locaux	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 960	Indemnité de repas	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 8700	Ind. rest. sur lieu travail	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 8720	Ind. restauration hors locaux	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 8730	Indemnité de repas	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 8800	Ind. grands dépacmts < 4mois	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 8820	Ind. grands dépacmts < 25mois	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 8850	Ind. grands dépacmts < 73mois	Montant salarial	Enuméré : 01
	(+) 8200	Frais professionnels	Montant salarial	Enuméré : 02

Assurance chômage**S48.G10.00.018 « Salaire brut assurance chômage et ou AGS »***Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06*

« Montant brut de l'activité assujettie à l'Assurance Chômage.

Ce montant doit être renseigné quand le salarié cotise au régime de l'Assurance Chômage et/ou à l'AGS.

Il s'agit de la base commune sur laquelle sont calculées les cotisations sociales pour l'AC et l'AGS (y compris la rémunération des heures supplémentaires, des heures complémentaires ou des jours excédant le forfait) : salaires réels, forfaitaires, abattus.

Ce montant est limité au plafond de l'Assurance Chômage, actuellement 4 fois le plafond de la Sécurité Sociale (en tenant compte de la régularisation annuelle du plafond).

Cette rubrique concerne également les apprentis.

Rubrique à zéro (0.00) admise pour un salarié dont l'activité n'est assujettie ni à l'assurance chômage ni à l'AGS »

Paramétrage en Paie

La rubrique S48.G10.00.018 est alimentée par la variable : **BRUT_ASSURANCE_CHOMAGE**



Vous devez vérifier que le paramétrage proposé dans la variable, correspond à votre dossier

Paramétrage proposé dans le PPS

Variable **BRUT_ASSURANCE_CHOMAGE** « Salaire brut assurance chômage et ou AGS »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S48.G10.00.018		
Type	Cumul		
Mémo	URSSA		
Rubriques	(+) 4000	Assurance Chômage	Base
	(+) 4010	Assurance Chômage	Base

S48.G10.00.019 « Salaire brut »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Indiquer le montant du salaire brut abattu et soumis à cotisation Assurance Chômage pour la période de déclaration S40 considérée.

Ne pas inclure les primes et indemnités déclarées dans les sous-groupes S40.G28.10, S48.G47.15 et S40.G28.15

Inclure les rappels de paie versés déclarés dans le sous-groupe S48.G47.06 »

Paramétrage en Paie

La rubrique S48.G10.00.019 est alimentée par la variable : **BRUT_ABATTU_ASSURANCE_CHOMAGE**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, vous devez la paramétrer

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **BRUT_ABATTU_ASSURANCE_CHOMAGE** « Salaire brut abattu soumis à cotisation assurance chômage »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S48.G10.00.019		
Type	Cumul		
Mémo	NVTES		
Rubriques	(+) 4000	Assurance Chômage	Base
	(+) 4010	Assurance Chômage	Base
	(-) 7997	N4DS - Mt abattu prime & indem	Montant salarial

Montants situations particulières**S60.G05.15.003.001 « Montant versé par l'employeur »**

Dans le cas des indemnités chômage intempéries, l'employeur doit déclarer le montant versé au salarié.

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Si le code motif de la période particulière (S60.G05.00.001) est à 507 (chômage intempéries), cette rubrique est obligatoire. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S60.G05.15.003.001 est alimentée par la variable : **BTP_INDEM_CHOMAGE_INTEMPERIE**

Paramétrage proposé dans le PPS BTP

- Variable **BTP_INDEM_CHOMAGE_INTEMPERIE** « Montant versé par l'employeur »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S60.G05.15.003.001		
Type	Cumul		
Mémo	BTP		
Rubriques	(+) 855	Indemnités intempéries	Montant salarial

Annualisation de la réduction Fillon

S65.G30.40.001 « Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction »

Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail

« Cette mesure nouvelle est issue de la loi de financement de la sécurité sociales pour 2011. Elle permet de rendre équivalent le montant de la réduction sur une année, et ce, quelle que soit la manière dont la rémunération est répartie sur l'année (rémunération lissée sur 12 mois ou rémunération irrégulière du fait de versement de primes, par exemple). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G30.40.001 est alimentée par la variable : **FILLON_SMIC**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Vous devez paramétrer votre rubrique d'historisation du SMIC pour Fillon, au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

Variable **FILLON_SMIC** « Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction Fillon »

Champs	Informations paramétrées
Rubrique N4DS	S65.G30.40.001
Type	Cumul
Mémo	NVTES
Rubriques	(+) 6346 Historisation SMICMENS Montant patronal

S65.G30.40.002 « Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction »

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G30.40.002 est alimentée par la variable : **FILLON_REMUNERATION**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Vous devez paramétrer votre rubrique d'historisation de la rémunération pour Fillon, au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

Variable **FILLON_REMUNERATION** « Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction Fillon »

Champs	Informations paramétrées
Rubrique N4DS	S65.G30.40.002
Type	Cumul
Mémo	NVTES
Rubriques	(+) 6347 Historisation Rémunération Montant patronal

S65.G30.40.003 « Montant de la réduction appliquée »

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G30.40.003 est alimentée par la variable : **FILLON_REDUCTION**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Vous devez paramétrer vos rubriques d'allègement « Fillon », au niveau de la variable.

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **FILLON_REDUCTION** « Montant de la réduction Fillon appliquée »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S65.G30.40.003		
Type	Cumul		
Mémo	NVTES		
Rubriques	(+) 6350	Allègement des cotisations	Montant patronal

Taxe et contribution d'apprentissage

S80.G62.05.002 « Assiette de la taxe et contribution à l'apprentissage »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Total base taxe d'apprentissage et contribution au développement de l'apprentissage.

Cette rubrique est obligatoire si l'établissement est assujéti. Elle doit être absente dans le cas contraire »

Paramétrage en Paie

La rubrique S80.G62.05.002 est alimentée par la variable : **APPRENTISSAGE_TAXE**

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **APPRENTISSAGE_TAXE** « Montant de la taxe de base et contribution à l'apprentissage »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S80.G62.05.002		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 5600	Taxe d'apprentissage	Base
	(+) 5602	Taxe d'apprentissage apprenti	Base
	(+) 5605	Contribution dev apprentissage	Base

S80.G62.05.004 « Assiette de la taxe et contribution à l'apprentissage »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette contribution est due par les entreprises d'au moins 250 salariés qui sont redevables de la taxe d'apprentissage et dont le nombre annuel moyen de salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise ou bénéficiant d'une convention industrielle de formation par la recherche en entreprise (CIFRE) est inférieur à 3% de l'effectif annuel moyen.

Elle remplace le taux majoré de taxe d'apprentissage prévu aux troisième et quatrième alinéas de l'article 225 du CGI. Pour plus d'information, veuillez consulter le Bulletin officiel des Impôts BOI 4L- 1- 10 sur le site [http : www.impots.gouv.fr/](http://www.impots.gouv.fr/). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S80.G62.05.004 est alimentée par la variable : **APPRENTISSAGE_CONTRI_SUPP**

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **APPRENTISSAGE_CONTRI_SUPP** « Montant de la contribution supplémentaire à l'apprentissage »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S80.G62.05.004		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 5610	Taxe apprentissage suppl.	Base
	(+) 5615	Apprentissage suppl. apprenti	Base

Participation à la formation professionnelle continue

S80.G62.10.002.001 « Total base formation professionnelle continue (contrats CDD) »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique est obligatoire si l'établissement est assujéti et dans ce cas si il emploie des salariés en CDD. Elle doit être absente dans le cas contraire. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S80.G62.10.002.001 est alimentée par la variable : **FORMATION_BASE_CDD**

S80.G62.10.003.001 « Total base formation professionnelle continue »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique est obligatoire si l'établissement est assujéti »

Paramétrage en Paie

La rubrique S80.G62.10.003.001 est alimentée par la variable : **FORMATION_BASE**

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **FORMATION_BASE** « Total base formation professionnelle continue »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S80.G62.10.003.001		
Type	Cumul		
Mémo	FISC		
Rubriques	(+) 5700	Formation professionnelle	Base
	(+) 5705	Formation profes apprenti	Base
	(+) 5750	Formation profes. (+20 sala.)	Base
	(+) 5755	Formation profes +20 sal appr	Base

SPECIFICITES SECTEUR PUBLIC OU REGIMES PARTICULIERS

Primes et indemnités

S40.G28.20.002 « Montant de l'indemnité ou de la prime versée »

Indiquer le montant brut de l'indemnité ou de la prime versée aux agents sous statut public.

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

- « - les codes 101 et 102 concernent les primes relevant de l'article 20 du titre 1 du statut de la fonction publique »
- le code 200 regroupe l'ensemble des indemnités représentatives de frais,
- les codes 301 à 313 concernent les primes présentant un lien particulier avec un élément statutaire ou indiciaire,
- les codes 401 à 403 concernent les primes ayant une dimension « territoriale » ou liées à la mobilité géographique, à la primo-installation, à l'Outre-mer ou à l'attractivité territoriale,
- les codes 501 à 504 regroupent les primes liées aux fonctions et à la performance,
- les codes 601 à 604 regroupent les primes liées au dépassement du cycle de travail ou à l'organisation du temps de travail,
- le code 701 concerne spécifiquement les primes liées à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la FPT. »

Enumérés associés : veuillez-vous reporter au cahier des charges V01X06 pour consulter la liste.

Paramétrage en Paie

La rubrique S40.G28.20.002 est alimentée par la variable : **AGENT_STATUT_PUBLIC_INDEMNITE**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Si vous êtes concernées, vous devez la paramétrer.

Retraite complémentaire IRCANTEC

S42.G05.05.008.001 « Tranche A IRCANTEC »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Assiette de cotisation IRCANTEC limitée au plafond de la Sécurité Sociale pour la période »

Paramétrage en Paie

La rubrique S42.G05.05.008.001 est alimentée par la variable : **IRCANTEC_TRANCHE_A**



Si vous relevez de la caisse IRCANTEC, vous devez vérifier que vos rubriques de cotisations IRCANTEC tranche A sont bien paramétrées au niveau de la variable.

S42.G05.05.008.002 « Tranche B IRCANTEC »*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**« Assiette de cotisation IRCANTEC limitée à 7 fois le plafond de la Sécurité Sociale pour la période »**Paramétrage en Paie*La rubrique S42.G05.05.008.002 est alimentée par la variable : **IRCANTEC_TRANCHE_B**

Si vous relevez de la caisse IRCANTEC, vous devez vérifier que vos rubriques de cotisations IRCANTEC tranche A sont bien paramétrées au niveau de la variable.

S42.G05.06.001 « Rémunération totale des médecins relevant de l'IRCANTEC »*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**« La rémunération totale médecins est la partie de la rémunération qui intervient dans le calcul de l'assiette de cotisations. Elle ne peut être supérieure à 8 fois le plafond sécurité sociale pour la période. »**Paramétrage en Paie*La rubrique S42.G05.06.001 est alimentée par la variable : **IRCANTEC_REMUNERATION_MEDECIN****S42.G05.10.003.001 « Rappel Ircantec tranche A »***Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**« Somme versée à un salarié ne faisant plus partie de la collectivité (départ) ou ne relevant plus de l'Ircantec au moment du versement (même employeur mais changement de caisse de retraite).**Si l'agent ne fait plus partie des effectifs IRCANTEC au moment du versement du rappel, la somme est à rattacher à l'exercice de l'activité justifiant le rappel. »**Paramétrage en Paie*La rubrique S42.G05.10.003.001 est alimentée par la variable : **IRCANTEC_RAPPEL_TA**

La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, si vous relevez de l'Ircantec et si vous êtes concernés par les rappels de salaires, vous devez la paramétrer.

S42.G05.10.004.001 « Rappel Ircantec tranche B »*Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**« Somme versée à un salarié ne faisant plus partie de la collectivité (départ) ou ne relevant plus de l'Ircantec au moment du versement (même employeur mais changement de caisse de retraite).**Si l'agent ne fait plus partie des effectifs IRCANTEC au moment du versement du rappel, la somme est à rattacher à l'exercice de l'activité justifiant le rappel. »**Paramétrage en Paie*La rubrique S42.G05.10.004.001 est alimentée par la variable : **IRCANTEC_RAPPEL_TB**

La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, si vous relevez de l'Ircantec, et si vous êtes concernés par les rappels de salaires, vous devez paramétrer la variable.

Complément salarié SNCF

S49.G61.10.002 « Montant de la base brute CPRPSNCF »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

Enumérés associés :

- 40 - base brute liquidable retraite
- 41 - assiette de compensation généralisée retraite
- 42 - assiette de compensation généralisée maladie
- 43 - assiette de compensation bilatérale maladie

Paramétrage en Paie

La rubrique S49.G61.10.002 est alimentée par la variable **CPRPSNCF_BASE_BRUTE**

S49.G61.15.002 « Montant de la cotisation CPRPSNCF »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« L'assiette maladie est la base brute Sécurité sociale, et l'assiette vieillesse est la base brute CPRPSNCF de code type 40 »

Enumérés associés :

- 01 - vieillesse
- 02 - maladie

Paramétrage en Paie

La rubrique S49.G61.15.002 est alimentée par la variable **MONTANT_COTISATION_CRPSNCF**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Si vous êtes concernés, vous devez la paramétrer.

Montants situations particulières

S60.G05.42.002.001 « Montant situation particulière »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Pour les périodes d'au moins 30 jours consécutifs indiquer le montant d'assiette non cotisée du fait de l'arrêt »

Paramétrage en Paie

La rubrique S60.G05.42.002.001 est alimentée par la variable : **IRCANTEC_SITUATION_PARTIC**

Fonds Nationaux de Compensation (FNC)

S65.G40.06.002.001 « Montant du supplément familial »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Ce sous-groupe ne concerne que les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale ayant des enfants à charge »

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G40.06.002.001 est alimentée par la variable : **FNC_SUPPLEMENT_FAMILIAL**

Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile

S65.G55.05.002 « Salaire brut du personnel navigant de l'aviation civile »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

«Cotisation annuelle CRPNPAC »

Enumérés associés :

- 01 - cotisation normale
- 02 - cotisation majorée

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G55.05.002 est alimentée par la variable **CRPNPAC_SALAIRE_BRUT**



Si vous relevez de la caisse CRPNPAC, vous devez vérifier que vos rubriques de cotisations brutes sont bien paramétrées au niveau de la variable.

S65.G55.05.003 « Salaire plafonné, soumis à cotisation, du personnel navigant de l'aviation civile »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

«Cotisation annuelle CRPNPAC »

Enumérés associés :

- 01 - cotisation normale
- 02 - cotisation majorée

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G55.05.003 est alimentée par la variable **CRPNPAC_SALAIRE_PLAF**



Si vous relevez de la caisse CRPNPAC, vous devez vérifier que vos rubriques de cotisations plafonnées sont bien paramétrées au niveau de la variable.

S65.G55.05.074 « Nombre de jours CRPNPAC »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Le nombre de jours doit être compris entre 0 et 360 (bornes incluses). L'employeur est tenu de déclarer le nombre de jours rémunérés pour chaque personnel navigant professionnel (activité, préavis, congés payés). Un mois complet = 30 jours, une année complète = 360 jours. Un mois incomplet est décomposé en jours calendaires »

Enumérés associés :

- 01 - cotisation normale
- 02 - cotisation majorée

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G55.05.074 est alimentée par la variable **CRPNPAC_NOMBRE_JOURS**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Si vous relevez de la caisse CRPNPAC, vous devez la paramétrer.

Cotisations RAFP

S65.G53.05.008.001 « Assiette RAFP »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Indiquer dans cette rubrique la part des primes ou indemnités ou rémunération issue de la conversion de jours compte épargne temps, soumises à cotisations RAFP pour le calcul de la part agent. »

Paramétrage en Paie



La variable n'est pas créée dans votre dossier. Si vous êtes concernés par les cotisations RAFP, vous devez soit la créer directement dans votre dossier, soit la récupérer du Plan de Paie Sage (il s'agit de la variable RAFP_ASSIETTE).

S65.G53.05.009.001 « Montant de la cotisation RAFP (part salariale) »

Paramétrage en Paie



La variable n'est pas créée dans votre dossier. Si vous êtes concernés par les cotisations RAFP, vous devez soit la créer directement dans votre dossier, soit la récupérer du Plan de Paie Sage (il s'agit de la variable RAFP_PART_SALARIALE).

S65.G53.05.010.001 « Montant de la cotisation RAFP (part patronale) »

Paramétrage en Paie



La variable n'est pas créée dans votre dossier. Si vous êtes concernés par les cotisations RAFP, vous devez soit la créer directement dans votre dossier, soit la récupérer du Plan de Paie Sage (il s'agit de la variable RAFP_PART_PATRONALE).

Cotisations RAEP

Extrait du document « évolutions réglementaires » du site e-ventail

« La loi n°2005-5 du 5 janvier 2005 a institué un régime public de retraite additionnel ayant pour objectif d'améliorer les retraites des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, et à les rapprocher de celles des enseignants du public.

L'Association pour la Prévoyance Collective assure la gestion administrative de ce régime par délégation de service public.

Les informations demandées pour ce nouveau partenaire sont le code type d'enseignement (distinction entre enseignement général et enseignement agricole), le montant des cotisations annuelles salariales et patronales. »

S65.G62.05.002 « Montant de la part salariale »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

Enumérés associés :

- 01 - enseignement général
- 02 - enseignement agricole

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G62.05.002 est alimentée par la variable RAEP_PART_SALARIALE



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Si vous êtes concernés par les cotisations de l'enseignement, vous devez la paramétrer.

S65.G62.05.003 « Montant de la part patronale »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

Enumérés associés :

- 01 - enseignement général
- 02 - enseignement agricole

Paramétrage en Paie

La rubrique S65.G62.05.003 est alimentée par la variable **RAEP_PART_PATRONALE**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier. Si vous êtes concernés par les cotisations de l'enseignement, vous devez la paramétrer.

SPECIFICITES DADS-U IRC

Modalités de cotisation Agirc - Arrco

S44.G03.00.002 « Taux d'exonération »

Les employeurs du secteur agricole bénéficient d'une exonération de cotisations patronales lorsqu'ils embauchent des Travailleurs Occasionnels et Demandeurs d'Emploi en Agriculture<

Cette exonération correspond à un coefficient dégressif en fonction de la rémunération du salarié.

Indiquer le taux d'exonération

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique est obligatoire pour les travailleurs occasionnels bénéficiant du dispositif TODE (travailleur occasionnel demandeur d'emploi). »

Enumérés associés :

- 01 - part patronale
- 02 - part salariale
- 03 - exonération totale
- 04 - AGFF
- 90 - pas d'exonération

Paramétrage en Paie

La rubrique S44.G03.00.002 est alimentée par la variable : **EXONERATION_RETRAITE**



Si vous êtes concernés par le dispositif TODE, au niveau de la variable, vous devez saisir pour chaque rubrique paramétrée, l'énuméré correspondant à la modalité d'exonération

S44.G10.10.002.001 « Montant de la base brute spécifique Agirc-Arrco »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Base spécifique servant au calcul des cotisations des régimes de retraite complémentaire (AGIRC, ARRCO) »

Enumérés associés :

- 01 - base réelle en cas de forfait régime général (=)
- 03 - base allocation spéciale de préretraite progressive (=)
- 04 - base du salarié en congé de conversion (r332-1,4° du code du travail (=)
- 05 - base congés de conversion (r332-1,5° du code du travail (=)
- 06 - base d'allocation de remplacement pour l'emploi (arpe) (=)
- 08 - base du salarié concerné par des mesures de réduction de son temps d'emploi (=)
- 09 - base du salarié bénéficiaire de système de préretraite d'entreprise (accord collectif) (=)
- 10 - base du salarié bénéficiaire de convention du fne d'aide au passage à temps partiel (=)
- 11 - base du salarié en congé parental d'éducation (=)
- 12 - base salarié qui accepte de réduire son temps de travail dans un contexte économique difficile (=)
- 14 - base du salarié auto assuré en matière de chômage (=)
- 15 - travailleurs de l'amiante, allocation de cessation anticipée d'activité (=)
- 16 - base du salarié expatrié (=)
- 19 - base du salarié concerné par un accord professionnel relatif à la cessation anticipée d'activité des salariés âgés (casa et cats) (=)
- 21 - base VRP multicartes après abattement pour frais professionnels (=)
- 24 - base du salarié en congé de reclassement (=)
- 25 - base du salarié en congé de présence parentale (=)
- 26 - base du salarié en congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie
- 27 - base Sécurité Sociale sans réintégration des indemnités journalières complémentaires (=)
- 28 - base du salarié à temps partiel cotisant à temps plein (L241-3-1 du code de la Sécurité Sociale) (=)

Enumérés associés (suite) :

- 56 - sommes réintégrées dans l'assiette de Sécurité Sociale en application de l'article L242-1 du code de la sécurité sociale (d19/agirc, D18/arrco) (-)
- 57 - base exceptionnelle IRC (forfait...) (=)
- 61 - base du salarié en congé individuel de formation (=)
- 62 - base du volontaire associatif (=)
- 65 - assiette adossement (=)
- 68 - base pour un salarié en position de détachement en France (agirc, arrco) (=)
- 69 - base cotisation temps plein retraite progressive
- 70 - base suite à l'alimentation d'un plan épargne (=)

Paramétrage en Paie

La rubrique S44.G10.10.002.001 est alimentée par la variable : **AA_BASE_BRUTE_SPEC**



Si vous êtes concernés par la cotisation temps plein retraite progressive ou par l'alimentation d'un plan d'épargne, vous devez paramétrer les bases brutes correspondantes au niveau de la variable.

S44.G10.10.003.001 « Montant de la base plafonnée spécifique Agirc-Arrco »

Informations du cahier des charges - Norme 4DS - V01X06

« Base spécifique servant au calcul des cotisations des régimes de retraite complémentaire (AGIRC, ARRCO) »

Enumérés associés : veuillez-vous reporter à la rubrique S44.G10.10.002.001, pour consulter la liste.

Paramétrage en Paie

La rubrique S44.G10.10.003.001 est alimentée par la variable : **AA_BASE_PLAF_SPEC**



Si vous êtes concernés par la cotisation temps plein retraite progressive ou par l'alimentation d'un plan d'épargne, vous devez paramétrer les bases plafonnées correspondantes au niveau de la variable.

S44.G40.05.003.001 « Montant de la somme isolée AGIRC-ARRCO »

Seule doit être traitée en somme isolée la partie de la somme qui n'a pas donné lieu à versement de cotisations auprès de la sécurité sociale.

Informations du cahier des charges - Norme 4DS - V01X06

« Ce sous-groupe porte les sommes isolées versées en dehors de la rémunération habituelle (indemnités de départ en retraite...). »

Enumérés associés :

- 01 - somme versée au salarié à son départ de l'entreprise
- 03 - somme versée au salarié ne faisant plus partie de l'entreprise

Paramétrage en Paie

La rubrique S44.G40.05.003.001 est alimentée par la variable : **SOMMES_ISOLEES**

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **SOMMES_ISOLEES** « Montant de la somme isolée AGIRC-ARRCO »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S44.G40.05.003.001		
Type	Retraite		
Mémo	RETIP		
Rubriques	(+) 4720	Retraite T2 sur sommes isolées	Base Enuméré : 01
	(+) 4905	C.E.T. sur sommes isolées	Base Enuméré : 01

SPECIFICITES DADS-U IP, MUTUELLE, SOCIETE D'ASSURANCE

Eléments de rémunération

S45.G05.15.001.001 « Salaire ou traitement brut total de la période »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Salaire ou traitement brut total de la période, incluant l'ensemble des rémunérations ou traitements perçus par le salarié, qu'ils soient soumis ou non à cotisation prévoyance, complémentaire santé ou retraite supplémentaire »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.001.001 est alimentée par la variable : **SALAIRE_BRUT_TOTAL**



Vous devez vérifier, au niveau de la variable, le paramétrage proposé

Paramétrage proposé dans le PPS

Variable **SALAIRE_BRUT_TOTAL** « Salaire ou traitement brut total de la période »

Champs	Informations paramétrées	
Rubrique N4DS	S45.G05.15.001.001	
Type	Cumul	
Mémo	RETIP	
Constantes	(+) BRUT	Brut
	(-) ABATMENT	Abattement

S45.G05.15.002.001 « Salaire ou traitement brut prévoyance de la période »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Base pouvant servir au calcul des cotisations prévoyance, complémentaire santé ou retraite supplémentaire, pour la période de cotisation et le contrat mentionnés.

Si des primes ou indemnités ont été versées au salarié et ne sont pas assujetties à la cotisation, elles ne sont pas incluses dans cette base.

Les tranches de rémunération renseignées dans les rubriques S45.G05.15.003.001 à 008.001 correspondent au découpage de ce salaire brut prévoyance.

Le terme prévoyance, utilisé dans cette rubrique comme dans les suivantes, couvre les domaines prévoyance, complémentaire santé et retraite supplémentaire »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.002.001 est alimentée par la variable : **PREVOYANCE_BRUT**

S45.G05.15.003.001 « Montant de la tranche A prévoyance »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Tranche de salaire inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale.

Base pouvant servir au calcul des cotisations prévoyance pour la période de cotisation et le contrat mentionnés. Si des primes ou indemnités ont été versées au salarié et ne sont pas assujetties à la cotisation Prévoyance, elles ne sont pas incluses dans cette base. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.003.001 est alimentée par la variable : **PREVOYANCE_TA**

Paramétrage proposé dans le PPS

■ Variable **PREVOYANCE_TA** « Montant de la tranche A prévoyance »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S45.G05.15.003.001		
Type	Prévoyance		
Mémo	RETIP		
Rubriques	(+) 5000	Prévoyances employés TA	Base
	(+) 5050	Prévoyances Cadres TA	Base

S45.G05.15.004.001 « Montant de la tranche 2 prévoyance »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Tranche de salaire comprise entre le plafond de la sécurité sociale et 3 fois ce plafond. Son montant est limité à 2 fois le plafond de la sécurité sociale.

Base pouvant servir au calcul des cotisations prévoyance pour la période de cotisation et le contrat mentionnés. Si des primes ou indemnités ont été versées au salarié et ne sont pas assujetties à la cotisation Prévoyance, elles ne sont pas incluses dans cette base. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.004.001 est alimentée par la variable : **PREVOYANCE_T2**

S45.G05.15.005.001 « Montant de la tranche B prévoyance »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06**

« Tranche de salaire comprise entre le plafond de la sécurité sociale et 4 fois ce plafond. Son montant est limité à 3 fois le plafond de la sécurité sociale.

Base pouvant servir au calcul des cotisations prévoyance pour la période de cotisation et le contrat mentionnés. Si des primes ou indemnités ont été versées au salarié et ne sont pas assujetties à la cotisation Prévoyance, elles ne sont pas incluses dans cette base. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.005.001 est alimentée par la variable : **PREVOYANCE_TB**

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **PREVOYANCE_TB** « Montant de la tranche B prévoyance »

Champs	Informations paramétrées	
Rubrique N4DS	S45.G05.15.005.001	
Type	Prévoyance	
Mémo	RETIP	
Rubriques	(+) 5055 Prévoyances Cadres TB	Base

*S45.G05.15.006.001 « Montant de la tranche C prévoyance »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06*

« Tranche de salaire comprise entre 4 fois le plafond de la sécurité sociale et 8 fois ce plafond. Son montant est limité à 4 fois le plafond de la sécurité sociale.

Base pouvant servir au calcul des cotisations prévoyance pour la période de cotisation et le contrat mentionnés. Si des primes ou indemnités ont été versées au salarié et ne sont pas assujetties à la cotisation Prévoyance, elles ne sont pas incluses dans cette base. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.006.001 est alimentée par la variable : **PREVOYANCE_TC**

Paramétrage proposé dans le PPS

- Variable **PREVOYANCE_TC** « Montant de la tranche C prévoyance »

Champs	Informations paramétrées	
Rubrique N4DS	S45.G05.15.006.001	
Type	Prévoyance	
Mémo	RETIP	
Rubriques	(+) 5060 Prévoyances Cadres TC	Base

*S45.G05.15.007.001 « Montant de la tranche D prévoyance »**Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06*

« Tranche de salaire comprise entre 8 fois le plafond de la sécurité sociale et 12 fois ce plafond. Son montant est limité à 4 fois le plafond de la sécurité sociale.

Base pouvant servir au calcul des cotisations prévoyance pour la période de cotisation et le contrat mentionnés. Si des primes ou indemnités ont été versées au salarié et ne sont pas assujetties à la cotisation Prévoyance, elles ne sont pas incluses dans cette base. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.007.001 est alimentée par la variable : **PREVOYANCE_TD**

S45.G05.15.008.001 « Montant de la tranche D1 prévoyance »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Tranche de salaire au delà de 8 fois le plafond de la sécurité sociale. Son montant n'est pas plafonné.

Base pouvant servir au calcul des cotisations prévoyance pour la période de cotisation et le contrat mentionnés. Si des primes ou indemnités ont été versées au salarié et ne sont pas assujetties à la cotisation Prévoyance, elles ne sont pas incluses dans cette base. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.008.001 est alimentée par la variable : **PREVOYANCE_TD1**

S45.G05.15.009.001 « Montant total des cotisations du salarié »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Montant total des cotisations prévoyance, complémentaire santé ou retraite supplémentaire du salarié (part salariale + part employeur), pour le contrat renseigné en S45.G05.00 et la période de cotisation renseignée en S45.G05.10.

Ce montant est calculé, selon les cas, à partir des tranches de rémunération renseignées en S45.G05.15 et/ou des bases spécifiques renseignées en S45.G05.20.

Il inclut les montants de régularisations éventuelles appliquées au cours de la période de cotisation S45.G05.10 concernée. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.15.009.001 est alimentée par la variable : **MONTANT_TOTAL_COTISATION**

Paramétrage proposé dans le PPS

Variable **MONTANT_TOTAL_COTISATION** « Montant total des cotisations du salarié »

Champs	Informations paramétrées	
Rubrique N4DS	S45.G05.15.009.001	
Type	Prévoyance	
Mémo	RETIP	
Rubriques	(+) 5000 Prévoyances employés TA	Montant salarial
	(+) 5000 Prévoyances employés TA	Montant patronal
	(+) 5050 Prévoyances Cadres TA	Montant salarial
	(+) 5050 Prévoyances Cadres TA	Montant patronal
	(+) 5055 Prévoyances Cadres TB	Montant salarial
	(+) 5055 Prévoyances Cadres TB	Montant patronal
	(+) 5060 Prévoyances Cadres TC	Montant salarial
	(+) 5060 Prévoyances Cadres TC	Montant patronal

Bases ou montants spécifiques de cotisations

S45.G05.20.002.001 « Base ou montant spécifique de cotisation »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Si le calcul de la cotisation porte sur d'autres bases que les tranches de rémunérations obligatoirement renseignées en S45.G05.15, une ou plusieurs bases spécifiques, montants forfaitaires ou versements libres doivent être renseignés dans le présent sous-groupe S45.G05.20

Base de cotisation servant au calcul des cotisations prévoyance, ou montant forfaitaire ou versement libre pour la période de cotisation et le contrat mentionnés »

Enumérés associés :

- 10 - base allocation spéciale PRP
- 11 - base des salariés bénéficiaires de convention FNE d'aide au passage à temps partiel
- 12 - base des salariés qui acceptent de réduire leur temps de travail dans un contexte économique difficile
- 14 - base congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
- 15 - base SS sans réintégration des IJ complémentaires
- 17 - base fictive reconstituée
- 32 - Base indemnités de résident (collectivités)
- 33 - Base supplément familial (collectivités)
- 59 - autre base spécifique de cotisations définie au contrat
- 60 - base forfaitaire prévoyance
- 70 - montant forfaitaire
- 80 - versement libre ou exceptionnel

Paramétrage en Paie

La rubrique S45.G05.20.002.001 est alimentée par la variable : **BASE_MONTANT_SPEC_COTISATION**



Si vous êtes concernés, au niveau de la variable, vous devez vérifier pour chaque rubrique paramétrée, que l'énuméré correspond bien à la nature de la base spécifique de cotisation

SPECIFICITES DADS-U BTP

Congés Intempéries du Bâtiment et des Travaux Publics

S56.G01.00.003 « Temps de travail effectué »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique doit comporter le total du temps de travail payé au cours de la période. Exclure les congés payés et les autres absences quelle qu'en soit la nature (congés sans solde, maladie, arrêt AT, etc.). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S56.G01.00.003 est alimentée par la variable : **TEMPS_TRAVAIL_EFFECTUE**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, si vous relevez d'une caisse de congés intempéries, vous devez la paramétrer.

S56.G01.00.008 « Salaire moyen »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique est obligatoire si le code type de salaire moyen est 'salaire horaire' ou 'salaire mensuel'.

Le salaire horaire moyen est le quotient du salaire mensuel divisé par le nombre d'heures payées au cours du dernier mois représentatif d'une paie normale et complète. »

Enumérés associés :

- 01 - salaire horaire
- 02 - salaire mensuel
- 03 - autre (à la tâche, à la commission, au rendement...)

Paramétrage en Paie

La rubrique S56.G01.00.008 est alimentée par la variable : **SALAIRE_MOYEN**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, si vous relevez d'une caisse de congés intempéries, vous devez la paramétrer.

Paramétrage proposé dans le PPS BTP

Variable **SALAIRE_MOYEN** « Salaire moyen »

Champs	Informations paramétrées			
Rubrique N4DS	S56.G01.00.008			
Type	Enuméré			
Mémo	BTP			
Rubriques	(+) 1988	N4DS - Salaire mensuel moyen	Montant salarial	Enuméré : 02
	(+) 1989	N4DS - Salaire horaire moyen	Montant salarial	Enuméré : 01

S56.G01.00.023.001 « Montant entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Salaire total brut acquis au cours de la période, tel qu'il figurera sur le certificat de congés payés »

Paramétrage en Paie

La rubrique S56.G01.00.023.001 est alimentée par la variable : **BTP_BASE_BRUTE_CALCUL_INDEM_CP**



Si vous relevez d'une caisse de congés intempéries, vous devez vérifier que le paramétrage proposé correspond à votre dossier.

S56.G01.00.024.001 « Base brute de cotisations congés payés »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Montant servant de base à la cotisation congés payés »

Paramétrage en Paie

La rubrique S56.G01.00.024.001 est alimentée par la variable : **BTP_BASE_BRUTE_CP**

Paramétrage proposé dans le PPS BTP

■ Variable **BTP_BASE_BRUTE_CP** « Base brute de cotisations congés payés »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S56.G01.00.024.001		
Type	Cumul		
Mémo	BTP		
Rubriques	(+) 6500	Cotisation congés payés	Base

S56.G01.00.025.001 « Base brute de cotisations OPPBTP »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Montant servant de base à la cotisation OPPBTP (la caisse déterminera l'assiette de cotisation par application du coefficient de majoration). »

Paramétrage en Paie

La rubrique S56.G01.00.025.001 est alimentée par la variable : **BTP_BASE_BRUTE_OPPBTP**

Paramétrage proposé dans le PPS BTP

■ Variable **BTP_BASE_BRUTE_OPPBTP** « Base brute de cotisations OPPBTP »

Champs	Informations paramétrées		
Rubrique N4DS	S56.G01.00.025.001		
Type	Cumul		
Mémo	BTP		
Rubriques	(+) 6515	Prévention OPPBTP	Base
	(+) 6516	Prévention OPPBTP	Base

SPECIFICITES ATTESTATION EMPLOYEUR ASSURANCE CHOMAGE (AED)

Rappels de paie versés aux salariés

S48.G47.06.002.001 « Montant du rappel de paie »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette structure permet de déclarer les régularisations de paie concernant des salariés encore présents dans l'entreprise.

Ces régularisations de salaires doivent se rapporter à des périodes antérieures à celle déclarée en S40.

Il faut renseigner le montant correspondant à des régularisations de paie sur des périodes antérieures, en distinguant les différentes natures de régularisations »

Enumérés associés :

- 01 - rappel de paie sur évolution de salaire
- 02 - rappel de paie sur heures supplémentaires
- 03 - autre rappel de paie
- 04 - rappel de paie suite à une absence

Paramétrage en Paie

La rubrique S48.G47.06.002.001 est alimentée par la variable : **RAPPEL_DE_SALAIRE**



Si vous êtes concernés par les rappels de salaire, vous devez vérifier que vos rubriques liés aux régularisations de paie sont bien paramétrées au niveau de la variable, et que les énumérés associés correspondent bien à la nature de régularisation.

Indemnités versées mensuellement

S48.G47.15.002.001 « Montant versé mensuellement »

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Il s'agit des indemnités normalement versées à l'occasion de la fin de contrat, que l'employeur décide de mensualiser et de verser en complément de salaire »

Enumérés associés :

- 205 - indemnité légale de fin de CDD
- 206 - indemnité légale de fin de mission
- 215 - indemnité compensatrice de congés payés

Paramétrage en Paie

La rubrique S48.G47.15.002.001 est alimentée par la variable : **MONTANT_VERSE_MENSUELLEMENT**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, vous devez la paramétrer

Autres rémunérations des salariés du spectacle

S48.G47.20.002.001 « Montant de la rémunération (hors salaires) »

Informations du cahier des charges - Norme 4DS - V01X06

« Déclarer ici les rémunérations autres que « salaires » des salariés du spectacle.

Les sommes perçues au titre des droits d'auteur, de doublage ou de rediffusion peuvent avoir une incidence sur les allocations d'assurance chômage sous certaines conditions »

Enumérés associés :

- 01 - droits d'auteur
- 02 - droits de doublage
- 03 - droits de rediffusion
- 04 - autres droits

Paramétrage en Paie

La rubrique S48.G47.20.002.001 est alimentée par la variable : **MT_REMUNERATION_HORS_SALAIRE**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, vous devez la paramétrer

Fin de contrat de travail

S48.G55.00.011 « Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée (CRP) »

Informations du guide utilisateur - Aide au remplissage - N4DS - V01X06

« Indiquer le montant de l'indemnité de préavis (charges sociales, patronales et salariales comprises), dans la limite de deux mois, qui aurait été versée au salarié s'il n'avait pas accepté la Convention de Reclassement Personnalisée »

Paramétrage en Paie

La rubrique S48.G55.00.011 est alimentée par la variable : **INDEM_PREAVIS_NON_VERSE_CRP**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, vous devez la paramétrer

S48.G55.00.012 « Nombre d'heures de DIF n'ayant pas été utilisées »

Informations du cahier des charges - Norme 4DS - V01X06

« Indiquer le nombre d'heures acquises par le salarié à la rupture du contrat de travail au titre du droit individuel à la formation (DIF) et n'ayant pas été utilisées. »

Paramétrage en Paie

La rubrique S48.G55.00.012 est alimentée par la variable : **HEURES_DIF_NON_UTILISEES**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, vous devez la paramétrer

S48.G55.00.013 « Salaire net horaire du salarié »

Informations du cahier des charges - Norme 4DS - V01X06

« Indiquer le montant net du salaire horaire du salarié avant son départ de l'entreprise »

Paramétrage en Paie

La rubrique S48.G55.00.013 est alimentée par la variable : **SALAIRE_NET_HORAIRE**



La variable n'est pas renseignée dans votre dossier, vous devez la paramétrer

PARAMETRAGES SPECIFIQUES

Montant de la rémunération brute exonérée TEPA

Détermination du montant abattu correspondant à la rémunération afférente aux heures supplémentaires ou complémentaires ouvrant droit à exonération TEPA.

Mise en place du paramétrage

1^{ère} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage



Les constantes ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant. Vous devez les sélectionner manuellement

Pour mettre en place le calcul du montant abattu correspondant à la rémunération afférente aux heures supplémentaires ou complémentaires ouvrant droit à exonération TEPA, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage les constantes suivantes :

- ✓ N4DS_MTAHS
- ✓ N4DS_MTAHC
- ✓ N4DS_MTAJR

2^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage



Les rubriques ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant.

Si votre dossier n'est pas basé sur le Plan de Paie Sage ou si les codes provenant du PPS sont déjà utilisés dans votre dossier pour un autre paramétrage, vous devez créer les rubriques directement dans votre dossier.

Si vos rubriques correspondent à celles du Plan de Paie Sage, vous devez les sélectionner manuellement.

Pour mettre en place le calcul du montant abattu correspondant à la rémunération afférente aux heures supplémentaires ou complémentaires ouvrant droit à exonération TEPA, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage les rubriques suivantes :

- ✓ 1990 « N4DS - Mt abattement HS TEPA »
- ✓ 1991 « N4DS - Mt abattement HC TEPA »
- ✓ 1992 « N4DS - Mt abattement Jr TEPA »

3^{ème} étape : mise à jour du dossier

Ouvrir la commande " Mise à jour des sociétés " du menu " Fichier ". Cliquer sur le bouton [Sélectionner]. Sélectionner les sociétés qui doivent récupérer la constante (fichiers qui ont l'extension .prh). Les sociétés vont alors apparaître à l'écran. Lancer la mise à jour en cliquant sur le bouton [Mise à jour].

Quitter la fonction " Gestion multi sociétés " et vérifier dans les sociétés que les mises à jour ont été correctement effectuées.

4^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier

- Vous devez insérer la rubrique 1990 dans les bulletins des salariés concernés par les heures supplémentaires.
- Vous devez insérer la rubrique 1991 dans les bulletins des salariés concernés par les heures complémentaires.
- Vous devez insérer la rubrique 1992 dans les bulletins des salariés concernés par les jours supplémentaires.

5^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier

Vous devez modifier la variable **TEPA_REMUNERATION_BRUTE_EXO** en ajoutant en :

« - » le montant salarial de la rubrique 1990 avec l'enuméré 01

« - » le montant salarial de la rubrique 1991 avec l'enuméré 02

« - » le montant salarial de la rubrique 1992 avec l'enuméré 03

Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS

- Constante de type calcul **N4DS_MTAHS « N4DS - Mt abattement Hrs sup »** : calcule le montant de l'abattement de la rémunération afférente aux heures supplémentaires ouvrant droit à exonération TEPA.

Champs		Informations à saisir
Code		N4DS_MTAHS
Intitulé		N4DS - Mt abattement Hrs sup
Mémo		N4DS
Calcul		1 - S_TXABAT * H_MTHS

- Constante de type calcul **N4DS_MTAHC « N4DS - Mt abattement Hrs compl »** : calcule le montant de l'abattement de la rémunération afférente aux heures complémentaires ouvrant droit à exonération TEPA.

Champs		Informations à saisir
Code		N4DS_MTAHC
Intitulé		N4DS - Mt abattement Hrs compl
Mémo		N4DS
Calcul		1 - S_TXABAT * H_MTHC

- Constante de type calcul **N4DS_MTAJR « N4DS - Mt abattement Jr sup »** : calcule le montant de l'abattement de la rémunération afférente aux jours supplémentaires ouvrant droit à exonération TEPA.

Champs		Informations à saisir
Code		N4DS_MTAJR
Intitulé		N4DS - Mt abattement Jr sup
Mémo		N4DS
Calcul		1 - S_TXABAT * H_MTJRREN

- Rubrique de type brut **1990 « N4DS - Mt abattement HS TEPA »**

Champs		Informations à saisir
Code		1990
Intitulé		N4DS - Mt abattement HS TEPA
Mémo		N4DS
Imprimable		Jamais
Formule		Montant pris tel quel
Sens		Gain
Montant salarial		N4DS_MTAHS
Onglet Association		Renseigner à (Non)
Onglet Etats Administratifs		Renseigner à (Non)
Onglet Paramètres DADS		Renseigner à (Non)

■ Rubrique de type brut **1991 « N4DS - Mt abattement HC TEPA »**

Champs	Informations à saisir
Code	1991
Intitulé	N4DS - Mt abattement HC TEPA
Mémo	N4DS
Imprimable	Jamais
Formule	Montant pris tel quel
Sens	Gain
Montant salarial	N4DS_MTAHC
Onglet Association	Renseigner à (Non)
Onglet Etats Administratifs	Renseigner à (Non)
Onglet Paramètres DADS	Renseigner à (Non)

■ Rubrique de type brut **1992 « N4DS - Mt abattement Jr TEPA »**

Champs	Informations à saisir
Code	1992
Intitulé	N4DS - Mt abattement Jr TEPA
Mémo	N4DS
Imprimable	Jamais
Formule	Montant pris tel quel
Sens	Gain
Montant salarial	N4DS_MTAJR
Onglet Association	Renseigner à (Non)
Onglet Etats Administratifs	Renseigner à (Non)
Onglet Paramètres DADS	Renseigner à (Non)

Salaire net horaire

Source

<http://www.net-entreprises.fr/html/documents/AE-guide-utilisateur.pdf>

Informations du guide utilisateur – Assurance chômage - N4DS – V01X06

« Le salaire net horaire de référence se calcule de la façon suivante :

- Salarié ayant au moins 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise

Le salaire horaire de référence s'obtient en divisant le total des rémunérations nettes versées au salarié par l'entreprise au cours des 12 derniers mois précédant la rupture du contrat de travail par le nombre total d'heures rémunérées au cours de ces mêmes 12 derniers mois.

- Salarié ayant moins de 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise

Le salaire horaire de référence s'obtient en divisant le total des rémunérations nettes versées au salarié par le nombre total d'heures rémunérées au cours de la même période.

- Salarié dont la durée de travail est fixée par une convention de forfait

Le salaire horaire de référence est déterminé par le rapport entre la rémunération nette annuelle versée au salarié et la formule suivante : 151,67 heures x (nombre de jours de la convention individuelle de forfait / 217 jours) x 12 mois »

Mise en place du paramétrage

1^{ère} étape : les constantes communes à plusieurs paramétrages

Le paramétrage du salaire net horaire utilise des constantes du paramétrage de l'allocation formation, vous devez vérifier que vous disposez dans votre dossier des constantes suivantes :

- ✓ Les constantes regroupées sous le code mémo [FORMA]

Si ces constantes n'existent pas dans votre dossier vous devez les récupérer du Plan de Paie Sage.

2^{ème} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage



Les constantes ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant. Vous devez les sélectionner manuellement

Pour mettre en place le calcul du salaire net horaire, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage les constantes suivantes :

- ✓ AED_REMNET
- ✓ AED_NBHRS
- ✓ AED_BASHOR
- ✓ AED_SALH

3^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage

Les rubriques ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant.



Si votre dossier n'est pas basé sur le Plan de Paie Sage ou si les codes provenant du PPS sont déjà utilisés dans votre dossier pour un autre paramétrage, vous devez créer les rubriques directement dans votre dossier.

Si vos rubriques correspondent à celles du Plan de Paie Sage, vous devez les sélectionner manuellement.

Pour mettre en place le calcul du salaire net horaire, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage la rubrique suivante :

- ✓ 9860 « N4DS - Salaire net horaire »

4^{ème} étape : mise à jour du dossier

Ouvrir la commande “ Mise à jour des sociétés ” du menu “ Fichier ”. Cliquer sur le bouton [Sélectionner]. Sélectionner les sociétés qui doivent récupérer la constante (fichiers qui ont l'extension .prh). Les sociétés vont alors apparaître à l'écran. Lancer la mise à jour en cliquant sur le bouton [Mise à jour].

Quitter la fonction “ Gestion multi sociétés ” et vérifier dans les sociétés que les mises à jour ont été correctement effectuées.

5^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier

Vous devez insérer la rubrique 9860 dans vos bulletins modèles.

6^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier

Vous devez modifier la variable **SALAIRE_NET_HORAIRE** en ajoutant en :

« + » le montant salarial de la rubrique 9860

Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS

- Constante de type valeur **AED_REMNET « Rémunération nette versée »**

Champs	Informations à saisir
Code	AED_REMNET
Intitulé	Rémunération nette versée
Mémo	N4DS
Valeur	FP_REMNET

- Constante de type valeur **AED_NBHRS « Nombre d'heures rémunérées »**

Champs	Informations à saisir
Code	AED_NBHRS
Intitulé	Nombre d'heures rémunérées
Mémo	N4DS
Valeur	FP_NBHRS

- Constante de type calcul **AED_BASHOR « Salaire net horaire »** : calcule le salaire net horaire.

Champs	Informations à saisir
Code	AED_BASHOR
Intitulé	Salaire net horaire
Mémo	N4DS
Calcul	AED_REMNET / AED_NBHRS

- Constante de type test **AED_SALH « Salaire net horaire »** : calcule le salaire net horaire si le salarié sort sur le bulletin en cours.

Champs	Informations à saisir
Code	AED_SALH
Intitulé	Salaire net horaire
Mémo	N4DS
Test	Si S_SORTI = 1 alors AED_BASHOR sinon 0

- Rubrique de type non soumise **9860 « N4DS - Salaire net horaire »**

Champs	Informations à saisir
Code	9860
Intitulé	N4DS - Salaire net horaire
Mémo	N4DS
Imprimable	Jamais
Formule	Montant pris tel quel
Sens	Gain
Montant salarial	AED_SALH
Onglet Association	Renseigner à (Non)
Onglet Etats Administratifs	Renseigner à (Non)
Onglet Paramètres DADS	Renseigner à (Non)

Part employeur au financement des titres restaurant

Détermination de montant de la participation de l'employeur au financement des titres restaurant.

Mise en place du paramétrage

1^{ère} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage



Les constantes ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant. Vous devez les sélectionner manuellement.

Pour mettre en place le calcul du montant de la participation de l'employeur au financement des titres restaurant, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage les constantes suivantes :

- ✓ TR_TXEMP
- ✓ TR_NBTR

2^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage



Les rubriques ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant.

Si votre dossier n'est pas basé sur le Plan de Paie Sage ou si les codes provenant du PPS sont déjà utilisés dans votre dossier pour un autre paramétrage, vous devez créer les rubriques directement dans votre dossier.

Si vos rubriques correspondent à celles du Plan de Paie Sage, vous devez les sélectionner manuellement.

Pour mettre en place le calcul du montant de la participation de l'employeur au financement des titres restaurant, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage la rubrique suivante :

- ✓ 8001 « N4DS - part employeur TR »

3^{ème} étape : mise à jour du dossier

Ouvrir la commande « Mise à jour des sociétés » du menu « Fichier ». Cliquer sur le bouton [Sélectionner]. Sélectionner les sociétés qui doivent récupérer la constante (fichiers qui ont l'extension .prh). Les sociétés vont alors apparaître à l'écran. Lancer la mise à jour en cliquant sur le bouton [Mise à jour].

Quitter la fonction « Gestion multi sociétés » et vérifier dans les sociétés que les mises à jour ont été correctement effectuées.

4^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier

→ Vous devez insérer la rubrique 8001 « N4DS - part employeur TR » dans les bulletins des salariés concernés par les titres restaurant.

5^{ème} étape : adaptation des constantes à votre dossier

Si le code de votre rubrique « Titres Restaurant » n'est pas 8000 ou si vous avez plusieurs rubriques, vous devez adapter la constante suivante en y insérant votre (ou vos) rubrique(s) de « Titres Restaurant »

- Constante de type rubrique TR_NBTR « Nombre de titres restaurant » : récupère le nombre de titres restaurant du bulletin en cours.

Champs	Informations à saisir		
Code	TR_NBTR		
Intitulé	Nombre de titres restaurant		
Mémo	N4DS		
Période	Cumuls IMTA		
Constantes	(+) 8000 Titres Restaurant	Nombre	Intermédiaire

6^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier

Vous devez modifier la variable **AVANTAGES_PARTICULIERS_PAT** en ajoutant en :

« + » le montant salarial de la rubrique 8001 avec l'énuméré 01

Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS

- Constante de type calcul **TR_TXEMP « Taux prise en charge employeur »** : détermine le taux de prise en charge de l'employeur aux titres restaurant.

Champs	Informations à saisir
Code	TR_TXEMP
Intitulé	Taux prise en charge employeur
Mémo	N4DS
Calcul	100 - TXSALTR

- Constante de type rubrique **TR_NBTR « Nombre de titres restaurant »** : récupère le nombre de titres restaurant du bulletin en cours.

Champs	Informations à saisir
Code	TR_NBTR
Intitulé	Nombre de titres restaurant
Mémo	N4DS
Période	Cumuls IMTA
Constantes	(+) 8000 Titres Restaurant Nombre Intermédiaire

- Rubrique de type non soumise **8001 « N4DS - part employeur TR »**

Champs	Informations à saisir
Code	8001
Intitulé	N4DS - part employeur TR
Mémo	N4DS
Imprimable	Jamais
Formule	Nombre x base x taux
Sens	Gain
Nombre	TR_NBTR
Base	VALTR
Taux	TR_TXEMP
Onglet Association	Renseigner à (Non)
Onglet Etats Administratifs	Renseigner à (Non)
Onglet Paramètres DADS	Renseigner à (Non)

Brut abattu assurance chômage

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Indiquer le montant du salaire brut abattu et soumis à cotisation Assurance Chômage pour la période de déclaration S40 considérée.

Ne pas inclure les primes et indemnités déclarées dans les sous-groupes S40.G28.10, S48.G47.15 et S40.G28.15

Inclure les rappels de paie versés déclarés dans le sous-groupe S48.G47.06 »

Mise en place du paramétrage

1^{ère} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage



Les constantes ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant. Vous devez les sélectionner manuellement

Pour mettre en place le calcul du montant abattu des primes et indemnités à déduire du brut assurance chômage, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage les constantes suivantes :

- ✓ AED_MTPR
- ✓ AED_MTPRAB

2^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage



Les rubriques ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant.

Si votre dossier n'est pas basé sur le Plan de Paie Sage ou si les codes provenant du PPS sont déjà utilisés dans votre dossier pour un autre paramétrage, vous devez créer les rubriques directement dans votre dossier.

Si vos rubriques correspondent à celles du Plan de Paie Sage, vous devez les sélectionner manuellement.

Pour mettre en place le calcul du montant abattu des primes et indemnités à déduire du brut assurance chômage, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage la rubrique suivante :

- ✓ 7997 « N4DS - Mt abattu prime & indem »

3^{ème} étape : mise à jour du dossier

Ouvrir la commande " Mise à jour des sociétés " du menu " Fichier ". Cliquer sur le bouton [Sélectionner]. Sélectionner les sociétés qui doivent récupérer la constante (fichiers qui ont l'extension .prh). Les sociétés vont alors apparaître à l'écran. Lancer la mise à jour en cliquant sur le bouton [Mise à jour].

Quitter la fonction " Gestion multi sociétés " et vérifier dans les sociétés que les mises à jour ont été correctement effectuées.

4^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier

→ Vous devez insérer la rubrique 7997 « N4DS - Mt abattu prime & indem » dans les bulletins modèles.

5^{ème} étape : adaptation des constantes à votre dossier

Vous devez adapter la constante **AED_MTPR « N4DS - Primes et indemnités »** en y insérant les rubriques que vous avez renseignées au niveau des variables suivantes :

- ✓ PRIMES,
- ✓ INDEMNITE_FIN_CONTRAT,
- ✓ MONTANT_VERSE_MENSUELLEMENT

6^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier

Vous devez modifier la variable **BRUT_ABATTU_ASSURANCE_CHOMAGE** en ajoutant en :

« - » le montant salarial de la rubrique 7997

Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS

- Constante de type rubrique **AED_MTPR « N4DS - Primes et indemnités »** : récupère le montant des primes et indemnités à déduire du brut assurance chômage du bulletin en cours.

Champs		Informations à saisir	
Code	AED_MTPR		
Intitulé	N4DS - Primes et indemnités		
Mémo	N4DS		
Période	Cumuls IMTA		
Constantes	(+) 1011 Prime d'équipement	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1015 Prime de sécurité	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1050 Prime de 13 ^{ème} mois	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1200 Prime sur objectif	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1250 Prime d'assiduité	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1300 Prime exceptionnelle	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1800 Indem compensatrice congés	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1820 Indemnité de fin de contrat	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1822 Indemnité de précarité	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1825 Indemnité de fin de mission	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1830 Indemnité de non concurrence	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 1835 Indem compensatrice de préavis	Montant salarial	Intermédiaire

- Constante de type calcul **AED_MTPRAB « N4DS - Mt abattu prime & indem »** : calcule le montant abattu des primes et indemnités à déduire du brut assurance chômage du bulletin en cours.

Champs		Informations à saisir	
Code	AED_MTPRAB		
Intitulé	N4DS - Mt abattu prime & indem		
Mémo	N4DS		
Calcul	S_TXABAT * AED_MTPR		

- Rubrique de type non soumise **7997 « N4DS - Mt abattu prime & indem »**

Champs		Informations à saisir	
Code	7997		
Intitulé	N4DS - Mt abattu prime & indem		
Mémo	N4DS		
Imprimable	Jamais		
Formule	Montant pris tel quel		
Sens	Gain		
Montant salarial	AED_MTPRAB		
Onglet Association	Renseigner à (Non)		
Onglet Etats Administratifs	Renseigner à (Non)		
Onglet Paramètres DADS	Renseigner à (Non)		

Salaire moyen

Informations du cahier des charges – Norme 4DS – V01X06

« Cette rubrique est obligatoire si le code type de salaire moyen est 'salaire horaire' ou 'salaire mensuel'.

Le salaire horaire moyen est le quotient du salaire mensuel divisé par le nombre d'heures payées au cours du dernier mois représentatif d'une paie normale et complète. »

Mise en place du paramétrage

1^{ère} étape : les constantes à récupérer du Plan de Paie Sage



Les constantes ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant. Vous devez les sélectionner manuellement

Pour mettre en place le calcul du salaire moyen, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage les constantes suivantes :

- ✓ S_SALNORM
- ✓ S_NBHS25
- ✓ S_NBHS50
- ✓ HR_NBHPAYE
- ✓ N4DS_TXHOR

2^{ème} étape : les rubriques à récupérer du Plan de Paie Sage

Les rubriques ne sont pas sélectionnées automatiquement lorsque vous faites « Nouveaux éléments », pour ne pas écraser votre paramétrage existant.



Si votre dossier n'est pas basé sur le Plan de Paie Sage ou si les codes provenant du PPS sont déjà utilisés dans votre dossier pour un autre paramétrage, vous devez créer les rubriques directement dans votre dossier.

Si vos rubriques correspondent à celles du Plan de Paie Sage, vous devez les sélectionner manuellement.

Pour mettre en place le calcul du salaire moyen, vous devez récupérer du Plan de Paie Sage les rubriques suivantes :

- ✓ 1988 « N4DS - Salaire mensuel moyen »
- ✓ 1989 « N4DS - Salaire horaire moyen »

3^{ème} étape : mise à jour du dossier

Ouvrir la commande " Mise à jour des sociétés " du menu " Fichier ". Cliquer sur le bouton [Sélectionner]. Sélectionner les sociétés qui doivent récupérer la constante (fichiers qui ont l'extension .prh). Les sociétés vont alors apparaître à l'écran. Lancer la mise à jour en cliquant sur le bouton [Mise à jour].

Quitter la fonction " Gestion multi sociétés " et vérifier dans les sociétés que les mises à jour ont été correctement effectuées.

4^{ème} étape : modification des bulletins modèles dans votre dossier

- Vous devez insérer la rubrique 1988 dans les bulletins de paie de vos salariés mensuels.
- Vous devez insérer la rubrique 1989 dans les bulletins de paie de vos salariés horaire.

5^{ème} étape : adaptation des constantes à votre dossier

Vous devez vérifier que les constantes suivantes sont adaptées à votre dossier :

- ✓ S_SALNORM
- ✓ S_NBHS25
- ✓ S_NBHS50
- ✓ HR_NBHPAYE

6^{ème} étape : adaptation des variables à votre dossier

Vous devez modifier la variable **SALAIRE_MOYEN** en ajoutant en :

« + » le montant salarial de la rubrique 1988 avec l'énuméré 02

« + » le montant salarial de la rubrique 1989 avec l'énuméré 01

Détail du paramétrage : constantes et rubriques disponibles dans le PPS

- Constante de type rubrique **S_SALNORM** « Salaire mensuel - Paie normale » : détermine la rémunération correspondant à une paie normale.

Champs	Informations à saisir			
Code	S_SALNORM			
Intitulé	Salaire mensuel - Paie normale			
Mémo	N4DS			
Période	Cumuls IMTA			
Constantes	(+) 10	Salaire mensuel	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 18	Salaire horaire	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 20	Salaire mensuel V.R.P.	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 35	Salaire Apprenti	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 37	Salaire Contrat Profes.	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 60	Commission sur CA Mois -1	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 200	Heures complémentaires 100%	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 220	Heures supplémentaires 125%	Montant salarial	Intermédiaire
	(+) 250	Heures supplémentaires 150%	Montant salarial	Intermédiaire

- Constante de type calcul **S_NBHS25** « Nb HS majoré de 1,25 » : majore le nombre d'heures supplémentaires de 25%.

Champs	Informations à saisir			
Code	S_NBHS25			
Intitulé	Nb HS majoré de 1,25			
Mémo	N4DS			
Calcul	HS01 * 1,25			

- Constante de type calcul **S_NBHS50** « Nb HS majoré de 1,50 » : majore le nombre d'heures supplémentaires de 50%.

Champs	Informations à saisir			
Code	S_NBHS50			
Intitulé	Nb HS majoré de 1,50			
Mémo	N4DS			
Calcul	HS02 * 1,50			

- Constante de type calcul **HR_NBHPAYE** « Nombre d'heures payées » : détermine le nombre d'heures payées d'une paie normale.

Champs	Informations à saisir			
Code	HR_NBHPAYE			
Intitulé	Nombre d'heures payées			
Mémo	N4DS			
Calcul	HORAIRE + S_NBHS25 + S_NBHS50 + HC01			

- Constante de type calcul **N4DS_TXHOR** « **N4DS - Salaire horaire moyen** » : détermine le salaire horaire moyen d'une paie normale.

Champs		Informations à saisir
Code		N4DS_TXHOR
Intitulé		N4DS - Salaire horaire moyen
Mémo		N4DS
Calcul		S_SALNORM / HR_NBHPAYE

- Rubrique de type brut **1988** « **N4DS - Salaire mensuel moyen** »

Champs		Informations à saisir
Code		1988
Intitulé		N4DS - Salaire mensuel moyen
Mémo		N4DS
Imprimable		Jamais
Formule		Montant pris tel quel
Sens		Gain
Montant salarial		S_SALNORM
Onglet Association		Renseigner à (Non)
Onglet Etats Administratifs		Renseigner à (Non)
Onglet Paramètres DADS		Renseigner à (Non)

- Rubrique de type brut **1989** « **N4DS - Salaire horaire moyen** »

Champs		Informations à saisir
Code		1989
Intitulé		N4DS - Salaire horaire moyen
Mémo		N4DS
Imprimable		Jamais
Formule		Montant pris tel quel
Sens		Gain
Montant salarial		N4DS_TXHOR
Onglet Association		Renseigner à (Non)
Onglet Etats Administratifs		Renseigner à (Non)
Onglet Paramètres DADS		Renseigner à (Non)

LISTE DES VARIABLES

Code variable	Code mémo	Libellé variable	Rubrique N4DS	Cf. Chapitre	Récupération paramétrage V08R10
AA_BASE_BRUTE_SPEC	RETIP	Montant de la base brute spécifique Agirc-Arrco	S44.G10.10.002.001	IRC	
AA_BASE_PLAF_SPEC	RETIP	Montant de la base plafonnée spécifique Agirc-Arrco	S44.G10.10.003.001	IRC	
ACCIDENT_TRAVAIL_HEURE	NVTES	Nombre d'heures travaillées pour la période (accidents du travail)	S40.G25.00.029	TDS	
ACTIONS_NB	EXO	Nombre d'actions	S40.G30.11.002	TDS	
ACTIONS_VAL_UNIT	EXO	Valeur unitaire de l'action	S40.G30.11.003	TDS	
AGENT_STATUT_PUBLIC_INDEMNITE	REGSP	Montant de l'indemnité ou de la prime versée aux agents sous statut public	S40.G28.20.002	TDS	Non, variable à paramétrer
APPRENTISSAGE_CONTRI_SUPP	FISC	Montant de la contribution supplémentaire à l'apprentissage	S80.G62.05.004	TDS	
APPRENTISSAGE_TAXE	FISC	Montant de la taxe de base et contribution à l'apprentissage	S80.G62.05.002	TDS	
AUTRES_REVENUS_NETS_IMPOSABLE	FISC	Autres revenus nets imposables	S40.G40.00.066.001	TDS	
AUTRES_SOMMES_EXONEREES	EXO	Montant de la somme exonérée	S40.G30.20.002.001	TDS	
AUTRES_SOMMES_EXO_CET	FISC	Sommes exonérées provenant d'un CET	S40.G40.00.075.001	TDS	
AVANTAGES_NATURE	FISC	Valeur de l'avantage en nature	S40.G40.05.037.001	TDS	
AVANTAGES_PARTICULIERS_PAT	EXO	Mt participation pat. au financement d'avantages particuliers	S40.G30.15.002.001	TDS	
BASE_BRUTE_SECU	NVTES	Base brute Sécurité Sociale pour la période	S40.G28.05.029.001	TDS	

Code variable	Code mémo	Libellé variable	Rubrique N4DS	Cf. Chapitre	Récupération paramétrage V08R10
BASE_MONTANT_SPEC_COTISATION	RETIP	Base ou montant spécifique de cotisation	S45.G05.20.002.001	IP / Mutuelle / Assurance	Non, variable à paramétrer
BASE_PLAFONNEE_SECU	URSSA	Base limitée au plafond de la Sécurité Sociale pour la période	S40.G28.05.030.001	TDS	
BRUT_ABATTU_ASSURANCE_CHOMAGE	NVTES	Salaire brut abattu soumis à cotisation assurance chômage	S48.G10.00.019	TDS	Non, variable à paramétrer
BRUT_ASSURANCE_CHOMAGE	URSSA	Salaire brut assurance chômage et ou AGS	S48.G10.00.018	TDS	
BRUT_FISCAL	FISC	Base brute fiscale	S40.G40.00.035.001	TDS	
BTP_BASE_BRUTE_CALCUL_INDEM_CP	BTP	Montant entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	S56.G01.00.023.001	BTP	
BTP_BASE_BRUTE_CP	BTP	Base brute de cotisations congés payés	S56.G01.00.024.001	BTP	
BTP_BASE_BRUTE_OPPBTP	BTP	Base brute de cotisations OPPBTP	S56.G01.00.025.001	BTP	
BTP_HEURES_CHOM_PARTIEL	NVTES	Total des heures de chômage partiel	S40.G15.00.024	BTP	
BTP_INDEM_CHOMAGE_INTEMPERIE	BTP	Montant versé par l'employeur	S60.G05.15.003.001	TDS	
BTP_MONTANT_INDEMNITE_CP_BRUTE	BTP	Montant des indemnités de congés payés brutes	S40.G28.56.001	TDS	
BTP_MONTANT_INDEMNITE_CP_PLAF	BTP	Montant des indemnités de congés payés plafonnées	S40.G28.56.002	TDS	
CESU_EMPLOYEUR	FISC	Participation au financement des services à la personne	S40.G40.00.070.001	TDS	
CHEQUE_VACANCES	FISC	Montant de la participation de l'employeur aux chèques vacances	S40.G40.00.049.001	TDS	
CPRPSNCF_BASE_BRUTE	REGSP	Montant de la base brute CPRPSNCF	S49.G61.10.002	Secteur public / Régime particulier	
CRPNPAC_NOMBRE_JOURS	REGSP	Nombre de jours CRPNPAC	S65.G55.05.074	Secteur public / Régime particulier	Non, variable à paramétrer
CRPNPAC_SALAIRE_BRUT	REGSP	Salaire brut personnel navigant de l'aviation civile	S65.G55.05.002	Secteur public / Régime particulier	

Code variable	Code mémo	Libellé variable	Rubrique N4DS	Cf. Chapitre	Récupération paramétrage V08R10
CRPNPAC_SALAIRE_PLAF	REGSP	Salaire plafonné, soumis à cotisation, personnel navigant de l'aviation civile	S65.G55.05.003	Secteur public / Régime particulier	
CSG_REVENUS_ACTIVITE	URSSA	Contribution Sociale Généralisée sur revenus d'activité	S40.G30.04.001	TDS	
CSG_REVENUS_REMPLACEMENT	URSSA	Contribution Sociale Généralisée sur revenus de remplacement	S40.G30.04.002	TDS	
EPARGNE_RETRAITE	FISC	Cotisations épargne-retraite	S40.G40.00.067.001	TDS	
EPARGNE_SALARIALE	EXO	Montant épargne salariale	S40.G30.10.002.001	TDS	
EXONERATION_RETRAITE	NVTES	Taux d'exonération	S44.G03.00.002	IRC	
EXO_MONTANT	NVTES	Montant de l'exonération	S40.G30.06.004	TDS	Non, variable à paramétrer
EXO_SPEC_BASE_BRUTE	NVTES	Base brute soumise à exonération	S40.G30.06.002.001	TDS	
EXO_SPEC_BASE_PLAFONNEE	NVTES	Base plafonnée soumise à exonération	S40.G30.06.003.001	TDS	
FILLON_REDUCTION	NVTES	Montant de la réduction Fillon appliquée	S65.G30.40.003	TDS	Non, variable à paramétrer
FILLON_REMUNERATION	NVTES	Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction Fillon	S65.G30.40.002	TDS	Non, variable à paramétrer
FILLON_SMIC	NVTES	Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction Fillon	S65.G30.40.001	TDS	Non, variable à paramétrer
FNC_SUPPLEMENT_FAMILIAL	REGSP	Montant du supplément familial	S65.G40.06.002.001	Secteur public / Régime particulier	
FORMATION_BASE	FISC	Total base formation professionnelle continue	S80.G62.10.003.001	TDS	
FORMATION_BASE_CDD	FISC	Total base formation professionnelle continue (contrats CDD)	S80.G62.10.002.001	TDS	
FRAIS_PROFESSIONNEL	FISC	Montant des frais professionnels	S40.G40.10.044.001	TDS	
HEURES_DIF_NON_UTILISEES	AED	Nombre d'heures de DIF n'ayant pas été utilisées	S48.G55.00.012	Attestation Employeur	Non, variable à paramétrer

Code variable	Code mémo	Libellé variable	Rubrique N4DS	Cf. Chapitre	Récupération paramétrage V08R10
IMPOTS_RETENUE_SOURCE	FISC	Impôts retenus à la source	S40.G40.00.052.001	TDS	
INDEMNITE_FIN_CONTRAT	PRIME	Montant de l'indemnité versée	S40.G28.15.002	TDS	
INDEM_EXPATRIATION	FISC	Indemnités d'expatriation	S40.G40.00.053.001	TDS	
INDEM_IMPATRIATION	FISC	Indemnités d'impatriation	S40.G40.00.069.001	TDS	
INDEM_PREAVIS_NON_VERSE_CRP	AED	Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée (CRP)	S48.G55.00.011	Attestation Employeur	Non, variable à paramétrer
IRCANTEC_RAPPEL_TA	REGSP	Rappel Ircantec tranche A	S42.G05.10.003.001	Secteur public / Régime particulier	Non, variable à paramétrer
IRCANTEC_RAPPEL_TB	REGSP	Rappel Ircantec tranche B	S42.G05.10.004.001	Secteur public / Régime particulier	Non, variable à paramétrer
IRCANTEC_REMUNERATION_MEDECIN	REGSP	Rémunération totale des médecins relevant de l'IRCANTEC	S42.G05.06.001	Secteur public / Régime particulier	
IRCANTEC_SITUATION_PARTIC	REGSP	Montant situation particulière	S60.G05.42.002.001	Secteur public / Régime particulier	
IRCANTEC_TRANCHE_A	REGSP	Tranche A IRCANTEC	S42.G05.05.008.001	Secteur public / Régime particulier	
IRCANTEC_TRANCHE_B	REGSP	Tranche B IRCANTEC	S42.G05.05.008.002	Secteur public / Régime particulier	
MONTANT_COTISATION_CRPSNCF	REGSP	Montant de la cotisation CPRPSNCF	S49.G61.15.002	Secteur public / Régime particulier	Non, variable à paramétrer
MONTANT_TOTAL_COTISATION	RETIP	Montant total des cotisations du salarié	S45.G05.15.009.001	IP / Mutuelle / Assurance	
MONTANT_VERSE_MENSUELLEMENT	AED	Montant versé mensuellement	S48.G47.15.002.001	Attestation Employeur	Non, variable à paramétrer
MT_REMUNERATION_HORS_SALAIRE	AED	Montant de la rémunération (hors salaires)	S48.G47.20.002.001	Attestation Employeur	Non, variable à paramétrer
PREVOYANCE_BRUT	RETIP	Salaire ou traitement brut prévoyance de la période	S45.G05.15.002.001	IP / Mutuelle / Assurance	
PREVOYANCE_T2	RETIP	Montant de la tranche 2 prévoyance	S45.G05.15.004.001	IP / Mutuelle / Assurance	

Code variable	Code mémo	Libellé variable	Rubrique N4DS	Cf. Chapitre	Récupération paramétrage V08R10
PREVOYANCE_TA	RETIP	Montant de la tranche A prévoyance	S45.G05.15.003.001	IP / Mutuelle / Assurance	
PREVOYANCE_TB	RETIP	Montant de la tranche B prévoyance	S45.G05.15.005.001	IP / Mutuelle / Assurance	
PREVOYANCE_TC	RETIP	Montant de la tranche C prévoyance	S45.G05.15.006.001	IP / Mutuelle / Assurance	
PREVOYANCE_TD	RETIP	Montant de la tranche D prévoyance	S45.G05.15.007.001	IP / Mutuelle / Assurance	
PREVOYANCE_TD1	RETIP	Montant de la tranche D1 prévoyance	S45.G05.15.008.001	IP / Mutuelle / Assurance	
PRIMES	PRIME	Montant de la prime versée	S40.G28.10.002	TDS	
RAEP_PART_PATRONALE	REGSP	RAEP Montant de la part patronale	S65.G62.05.003	Secteur public / Régime particulier	Non, variable à paramétrer
RAEP_PART_SALARIALE	REGSP	RAEP Montant de la part salariale	S65.G62.05.002	Secteur public / Régime particulier	Non, variable à paramétrer
RAPPEL_DE_SALAIRE	AED	Montant du rappel de paie	S48.G47.06.002.001	Attestation Employeur	
RETENUE_SUR_SALAIRE	FISC	Retenue sur salaire	S40.G40.00.042.001	TDS	
REVENUS_ACTIVITE_DEDUCTION	FISC	Revenus d'activités nets imposables	S40.G40.00.063.001	TDS	
SALAIRE_BRUT_TOTAL	RETIP	Salaire ou traitement brut total de la période	S45.G05.15.001.001	IP / Mutuelle / Assurance	
SALAIRE_MOYEN	BTP	Salaire moyen	S56.G01.00.008	BTP	Non, variable à paramétrer
SALAIRE_NET_HORAIRE	AED	Salaire net horaire du salarié	S48.G55.00.013	Attestation Employeur	Non, variable à paramétrer
SOMMES_ISOLEES	RETIP	Montant de la somme isolée AGIRC-ARRCO	S44.G40.05.003.001	IRC	
STOCK_OPTIONS_NOMBRE	EXO	Nombre d'options	S40.G30.12.002	TDS	Non, variable à paramétrer
STOCK_OPTIONS_SOUSCRIPTION	EXO	Prix de souscription de l'action	S40.G30.12.004	TDS	

Code variable	Code mémo	Libellé variable	Rubrique N4DS	Cf. Chapitre	Récupération paramétrage V08R10
STOCK_OPTIONS_VALEUR_UNITAIRE	EXO	Valeur unitaire de l'action	S40.G30.12.003	TDS	
TEMPS_TRAVAIL_EFFECTUE	BTP	Temps de travail effectué	S56.G01.00.003	BTP	Non, variable à paramétrer
TEMPS_TRAVAIL_PAYE	NVTES	Temps de travail payé	S40.G15.00.003	TDS	
TEPA_DEDUCTION_PAT	NVTES	Montant de la déduction de cotisations patronales	S40.G30.35.005.001	TDS	
TEPA_NB_HEURES_JOURS	NVTES	Nombre d'heures ou de jours	S40.G30.36.003	TDS	
TEPA_REDUCTION_SAL	NVTES	Montant de la réduction de cotisations salariales	S40.G30.35.004.001	TDS	
TEPA_REMUNERATION_BRUTE_EXO	NVTES	Montant de la rémunération brute exonérée	S40.G30.36.002.001	TDS	
TEPA_REMUN_HS_HC_EXO	FISC	Rémunération des HS et HC exonérées	S40.G40.00.073.001	TDS	
TOTAL_HEURES_PAYEES	NVTES	Total des heures payées (HS, HC ou autre durée comprises)	S40.G15.00.022.001	TDS	Non, variable à paramétrer
TOTAL_HEURES_PAYEES_HORS_HS_HC	NVTES	Total des heures payées (sans HS ni HC)	S40.G15.00.022.002	TDS	Non, variable à paramétrer
TSS	FISC	Montant taxe sur les salaires	S40.G40.00.058.001	TDS	
TSS_1ER_TAUX_MAJORE	FISC	Base imposable 1er taux	S40.G40.00.056.001	TDS	
TSS_2EME_TAUX_MAJORE	FISC	Base imposable 2eme taux	S40.G40.00.057.001	TDS	
TSS_TAUX_NORMAL	FISC	Total imposable taxes sur les salaires	S40.G40.00.055.001	TDS	
URSSAF_BASE_BRUTE_EXCEP	URSSA	Montant de la base brute exceptionnelle	S40.G30.02.002.001	TDS	
URSSAF_BASE_PLAF_EXCEP	URSSA	Montant de la base plafonnée exceptionnelle	S40.G30.03.002.001	TDS	

INDEX

A

AA_BASE_BRUTE_SPEC	40
AA_BASE_PLAF_SPEC.....	40
ACCIDENT_TRAVAIL_HEURE	6
ACTIONS_NB	16
ACTIONS_VAL_UNIT.....	16
AGENT_STATUT_PUBLIC_INDEMNITE	33
APPRENTISSAGE_CONTRI_SUPP	31
APPRENTISSAGE_TAXE.....	31
AUTRES_REVENUS_NETS_IMPOSABLE	25
AUTRES_SOMMES_EXO_CET	26
AUTRES_SOMMES_EXONEREES.....	19
AVANTAGES_NATURE	27
AVANTAGES_PARTICULIERS_PAT.....	18

B

BASE_BRUTE_SECU	7
BASE_MONTANT_SPEC_COTISATION	45
BASE_PLAFONNEE_SECU	7
BRUT_ABATTU_ASSURANCE_CHOMAGE.....	29
BRUT_ASSURANCE_CHOMAGE.....	28
BRUT_FISCAL.....	21
BTP_BASE_BRUTE_CALCUL_INDEM_CP	47
BTP_BASE_BRUTE_CP	47
BTP_BASE_BRUTE_OPPBTP	47
BTP_HEURES_CHOM_PARTIEL.....	6
BTP_INDEM_CHOMAGE_INTEMPERIE.....	29
BTP_MONTANT_INDEMNITE_CP_BRUTE	10
BTP_MONTANT_INDEMNITE_CP_PLAF	10

C

CESU_EMPLOYEUR.....	26
CHEQUE_VACANCES	22
CRPNPAC_NOMBRE_JOURS.....	36
CRPNPAC_SALAIRE_BRUT	36
CRPNPAC_SALAIRE_PLAF	36
CSG_REVENUS_ACTIVITE	11
CSG_REVENUS_REMPLACEMENT	11

E

EPARGNE_RETRAITE.....	25
EPARGNE_SALARIALE.....	15
EXO_MONTANT	14
EXO_SPEC_BASE_BRUTE	12
EXO_SPEC_BASE_PLAFONNEE	13

EXONERATION_RETRAITE	39
F	
<hr/>	
FILLON_REDUCTION	30
FILLON_REMUNERATION	30
FILLON_SMIC	30
FNC_SUPPLEMENT_FAMILIAL	35
FORMATION_BASE	32
FORMATION_BASE_CDD	32
FRAIS_PROFESSIONNEL	27
H	
<hr/>	
HEURES_DIF_NON_UTILISEES	49
I	
<hr/>	
IMPOTS_RETENUE_SOURCE	23
INDEM_EXPATRIATION	23
INDEM_IMPATRIATION	25
INDEM_PREAVIS_NON_VERSE_CRP	49
INDEMNITE_FIN_CONTRAT	9
IRCANTEC_RAPPEL_TA	34
IRCANTEC_RAPPEL_TB	34
IRCANTEC_REMUNERATION_MEDECIN	34
IRCANTEC_SITUATION_PARTIC	35
IRCANTEC_TRANCHE_A	33
IRCANTEC_TRANCHE_B	34
M	
<hr/>	
MONTANT_COTISATION_CRPSNCF	35
MONTANT_TOTAL_COTISATION	44
MONTANT_VERSE_MENSUELLEMENT	48
MT_REMUNERATION_HORS_SALAIRE	49
P	
<hr/>	
PREVOYANCE_BRUT	41
PREVOYANCE_T2	42
PREVOYANCE_TA	42
PREVOYANCE_TB	42
PREVOYANCE_TC	43
PREVOYANCE_TD	43
PREVOYANCE_TD1	44
PRIMES	8
R	
<hr/>	
RAEP_PART_PATRONALE	38
RAEP_PART_SALARIALE	37
RAPPEL_DE_SALAIRE	48
RETENUE_SUR_SALAIRE	22
REVENUS_ACTIVITE_DEDUCTION	24

S

S40.G15.00.003	5
S40.G15.00.022.001	5
S40.G15.00.022.002	5
S40.G15.00.024	6
S40.G25.00.029	6
S40.G28.05.029.001	7
S40.G28.05.030.001	7
S40.G28.10.002	8
S40.G28.15.002	9
S40.G28.20.002	33
S40.G28.56.001	10
S40.G28.56.002	10
S40.G30.02.002.001	10
S40.G30.03.002.001	11
S40.G30.04.001	11
S40.G30.04.002	11
S40.G30.06.002.001	12
S40.G30.06.003.001	13
S40.G30.06.004	14
S40.G30.10.002.001	15
S40.G30.11.002	16
S40.G30.11.003	16
S40.G30.12.002	17
S40.G30.12.003	17
S40.G30.12.004	17
S40.G30.15.002.001	18
S40.G30.20.002.001	19
S40.G30.35.004.001	19
S40.G30.35.005.001	19
S40.G30.36.002.001	20
S40.G30.36.003	21
S40.G40.00.035.001	21
S40.G40.00.042.001	22
S40.G40.00.049.001	22
S40.G40.00.052.001	23
S40.G40.00.053.001	23
S40.G40.00.055.001	23
S40.G40.00.056.001	23
S40.G40.00.057.001	24
S40.G40.00.058.001	24
S40.G40.00.063.001	24
S40.G40.00.066.001	25
S40.G40.00.067.001	25
S40.G40.00.069.001	25
S40.G40.00.070.001	26
S40.G40.00.073.001	26
S40.G40.00.075.001	26
S40.G40.05.037.001	27

S40.G40.10.044.001	27
S42.G05.05.008.001	33
S42.G05.05.008.002	34
S42.G05.06.001	34
S42.G05.10.003.001	34
S42.G05.10.004.001	34
S44.G03.00.002	39
S44.G10.10.002.001	40
S44.G10.10.003.001	40
S44.G40.05.003.001	40
S45.G05.15.001.001	41
S45.G05.15.002.001	41
S45.G05.15.003.001	42
S45.G05.15.004.001	42
S45.G05.15.005.001	42
S45.G05.15.006.001	43
S45.G05.15.007.001	43
S45.G05.15.008.001	44
S45.G05.15.009.001	44
S45.G05.20.002.001	45
S48.G10.00.018	28
S48.G10.00.019	29
S48.G47.06.002.001	48
S48.G47.15.002.001	48
S48.G47.20.002.001	49
S48.G55.00.011	49
S48.G55.00.012	49
S48.G55.00.013	50
S49.G61.10.002	35
S49.G61.15.002	35
S56.G01.00.003	46
S56.G01.00.008	46
S56.G01.00.023.001	47
S56.G01.00.024.001	47
S56.G01.00.025.001	47
S60.G05.15.003.001	29
S60.G05.42.002.001	35
S65.G30.40.001	30
S65.G30.40.002	30
S65.G30.40.003	30
S65.G40.06.002.001	35
S65.G55.05.002	36
S65.G55.05.003	36
S65.G55.05.074	36
S65.G62.05.002	37
S65.G62.05.003	38
S80.G62.05.002	31
S80.G62.05.004	31
S80.G62.10.002.001	32

S80.G62.10.003.001	32
SALAIRE_BRUT_TOTAL	41
SALAIRE_MOYEN	46
SALAIRE_NET_HORAIRE	50
SOMMES_ISOLEES.....	40
STOCK_OPTIONS_NOMBRE	17
STOCK_OPTIONS_SOUSCRIPTION	17
STOCK_OPTIONS_VALEUR_UNITAIRE	17

T

TEMPS_TRAVAIL_EFFECTUE.....	46
TEMPS_TRAVAIL_PAYE	5
TEPA_DEDUCTION_PAT	19
TEPA_NB_HEURES_JOURS	21
TEPA_REDUCTION_SAL	19
TEPA_REMUN_HS_HC_EXO	26
TEPA_REMUNERATION_BRUTE_EXO	20
TOTAL_HEURES_PAYEES	5
TOTAL_HEURES_PAYEES_HORS_HS_HC	5
TSS.....	24
TSS_1ER_TAUX_MAJORE	23
TSS_2EME_TAUX_MAJORE	24
TSS_TAUX_NORMAL	23

U

URSSAF_BASE_BRUTE_EXCEP.....	10
URSSAF_BASE_PLAF_EXCEP	11